
POSITION

EXTÉRIEURE

GLOBALE

Guide des sources de données



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Référence bibliographique

Fonds monétaire international, Département des statistiques
Position extérieure globale : guide des sources de données
Washington, D.C., octobre 2002.

(Version française 2003)

POSITION

EXTÉRIEURE

GLOBALE

Guide des sources de données



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

2002

Avant-propos

L'objet du document intitulé *Position extérieure globale : guide des sources de données* est d'aider les statisticiens à réunir les informations nécessaires pour établir la position extérieure globale de leur pays.

Les crises financières récentes ont souligné combien il importe d'être informé en temps utile sur les avoirs et engagements extérieurs d'un pays, qui constituent un indicateur important de la vulnérabilité externe. La position extérieure globale (PEG), qui offre aujourd'hui le cadre de référence pour la présentation du stock d'avoirs et d'engagements extérieurs d'un pays, a été présentée pour la première fois dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* parue en 1993.

Le guide est principalement destiné aux pays qui, à l'heure actuelle, ne produisent pas de PEG ou ne produisent que des données partielles. Son but essentiel est de fournir des conseils pratiques sur les sources de données qui peuvent être utilisées pour bâtir la PEG dans des délais relativement brefs. Nous espérons cependant que le guide sera une référence utile pour tous les pays qui établissent une PEG.

Le guide a été préparé par deux économistes du Département des statistiques : M^{me} Béatrice Timmerman (qui n'appartient plus au Département) et M^{me} Colleen Cardillo.



Carol S. Carson
Directrice
Département des statistiques

Table des matières

I. Introduction	3
II. Cadre conceptuel des statistiques de la PEG.....	4
A. Champ couvert et concepts	5
B. Classification.....	7
III. Statistiques de la PEG : sources de données.....	12
A. Sources de données nationales existantes.....	13
Avoirs et engagements extérieurs des banques.....	13
Avoirs et engagements extérieurs des autorités monétaires	17
Dette extérieure des administrations publiques	21
Flux financiers de la balance des paiements.....	23
États financiers des entreprises.....	27
Autorisations d'investissement étranger.....	30
Presse financière.....	31
B. Sources de données étrangères existantes.....	31
Statistiques bancaires internationales	32
Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille	33
Statistiques communes de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure	34
Données des pays partenaires	38
C. Sources existantes par catégorie d'investissements.....	39
D. Enquêtes sur les avoirs et engagements financiers extérieurs.....	45
Enquêtes auprès des entreprises.....	45
Enquêtes sur les investissements de portefeuille	47
IV. Établissement des statistiques de la PEG : autres aspects	48
A. Cadre institutionnel.....	48
B. Diffusion des statistiques de la PEG	50
V. Résumé.....	51
Appendices	
I. Position extérieure globale : composantes types	52
II. Position extérieure globale : méthodologie du SGDD - Liste des aide-mémoire	58
Bibliographie.....	62

I. INTRODUCTION

1. Tant la balance des paiements que la position extérieure globale (PEG) fournissent des informations utiles pour évaluer les relations économiques d'un pays avec le reste du monde.
2. La balance des paiements fait état des transactions effectuées entre résidents et non-résidents d'une économie, c'est-à-dire les transactions extérieures, pendant une période donnée. Les transactions portant sur des avoirs ou des engagements financiers sont enregistrées dans le compte des opérations financières de la balance des paiements.
3. La PEG est un relevé statistique du stock d'avoirs et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné. Ce stock résulte des transactions extérieures effectuées précédemment et mesurées à une date précise à la valeur courante du marché (prix courants du marché et taux de change), ainsi qu'en fonction d'autres facteurs (annulations ou reclassements).
4. Le cadre conceptuel de la PEG a été présenté pour la première fois dans la cinquième édition de *Manuel de la balance des paiements (MBP5)* du Fonds monétaire international (FMI) publiée en 1993. Il traduit l'intérêt croissant que revêtent les données sur les encours des investissements étrangers, dette incluse. Si les recommandations du *MBP5* sur les statistiques de la balance des paiements sont suivies par de nombreux pays, celles concernant l'établissement de la PEG ont été mises en application plus lentement.
5. Dans ce contexte, le but du guide est de fournir des conseils pratiques aux pays qui, à l'heure actuelle, n'établissent pas encore de PEG ou ne diffusent qu'un relevé partiel de la PEG, car on s'est rendu compte que de tels conseils pouvaient compléter utilement les documents qui exposent les concepts à la base des statistiques de la PEG et abordent les aspects pratiques de la production de tels relevés statistiques¹. Ces documents sont notamment les suivants :
 - *Manuel de la balance des paiements, cinquième édition, 1993 (MBP5)*
 - *Précis de la balance des paiements (le Précis)*
 - *Guide pour l'établissement des statistiques de balance des paiements (Guide ESBP)*
 - *Dérivés financiers : supplément à la cinquième édition (1993) du Manuel de la balance des paiements*
 - *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs, version 2003*² (*Guide de la dette extérieure*).

¹ Pour plus de précisions, voir la bibliographie.

² <http://www.imf.org/np/sta/ed/guide.htm>.

6. Plus concrètement, le présent guide est conçu pour donner aux pays des conseils pratiques afin qu'ils établissent davantage de données sur leur position extérieure dans des délais assez brefs. L'objectif est d'utiliser les données disponibles qui peuvent fournir facilement des informations importantes. Cette opération serait la première étape dans l'élaboration des statistiques de la PEG. Une étape ultérieure, que n'approfondit pas la présente étude, consisterait à mettre au point des systèmes d'enquête ou d'information permettant d'établir des états complets de la PEG.
7. Le guide comprend quatre parties. Dans la première, on résume les critères théoriques et méthodologiques du cadre de la PEG en s'inspirant nettement des critères méthodologiques internationaux en vigueur.
8. La deuxième partie examine les principales sources de données (c'est-à-dire nationales et extérieures) actuellement disponibles. Des tableaux synthétiques présentent ces sources de façon à montrer comment elles alimentent les principaux comptes de la PEG. On évoque aussi dans cette partie des sources possibles d'information, que les statisticiens pourraient utiliser pour mettre au point au cours de la phase suivante des enquêtes adaptées aux besoins de la PEG.
9. La troisième partie aborde le contexte institutionnel dans lequel sont produites les statistiques de la PEG, ainsi que divers aspects concernant la diffusion de ces statistiques. La quatrième partie enfin présente un résumé succinct du document.
10. Le présent guide s'inspire des directives internationales sur les statistiques macroéconomiques extérieures exposées dans le *MBP5*, le *Guide de la dette extérieure*, le *Manuel de statistiques monétaires et financières, 2001 (MSMF)* et le *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)*. Il s'appuie en outre sur les rapports de missions d'assistance technique du Département des statistiques du FMI, ainsi que sur les publications des pays sur les sources et les méthodes d'établissement des statistiques de la balance des paiements et de la PEG.

II. CADRE CONCEPTUEL DES STATISTIQUES DE LA PEG

11. Pour déterminer si des sources de données sont utiles pour établir la PEG, il est indispensable de savoir exactement ce qu'il faut mesurer. La présente partie résume les principaux concepts et définitions à la base de la PEG énoncés dans le *MBP5* et d'autres manuels méthodologiques de statistiques. Pour un examen plus approfondi du cadre conceptuel, voir les références du présent guide aux documents appropriés.
12. La section II.A expose de façon générale le champ couvert par les statistiques de la PEG, ainsi que les concepts utilisés (résidence, valorisation et date d'enregistrement). La section II.B explique la classification des avoirs et des engagements financiers dans la PEG conformément aux composantes types recommandées dans le *MBP5*.

A. Champ couvert et concepts

13. La PEG, qui est établie à la fin d'une période donnée comme l'année, représente le bilan ou l'état du stock d'avoirs et d'engagements financiers extérieurs. Ces avoirs et engagements se composent de créances financières ou d'engagements envers les non-résidents, d'avoirs ou engagements sous forme de titres de participation, d'instruments financiers dérivés, d'or monétaire et de DTS.

14. La PEG nette (stock d'avoirs financiers extérieurs moins stock d'engagements extérieurs) correspond à la différence entre ce qu'une économie possède et ce qu'elle doit. Si on y ajoute le stock d'avoirs non financiers, on obtient la valeur nette du patrimoine de l'économie³.

15. Les concepts qui guident l'établissement des statistiques de la PEG sont dans l'ensemble les mêmes que ceux utilisés pour la balance des paiements et sont en outre compatibles avec ceux qui servent à produire les autres statistiques macroéconomiques. On trouvera ci-après un résumé des concepts (résidence, valorisation et date d'enregistrement) qui sont pertinents pour la PEG, avec renvoi si nécessaire à des précisions supplémentaires.

Résidence

16. Aux fins des statistiques de la PEG, le concept de résidence suppose que seuls sont pris en compte les avoirs et engagements des résidents qui représentent des créances sur des non-résidents ou des engagements envers des non-résidents. La distinction entre résidents et non-résidents est étroitement liée à celle qui existe entre l'économie qui établit les statistiques et le reste du monde.

17. Les résidents d'une économie sont les unités institutionnelles (ménages, entreprises, administrations publiques, par exemple) qui ont un centre d'intérêt dans l'économie en question. Ces unités se livrent, ou ont l'intention de se livrer,⁴ à des activités économiques à grande échelle à partir d'un endroit donné (domicile, lieu de production ou autres locaux) situé sur le territoire économique d'un pays (en d'autres termes la zone géographique administrée par son gouvernement)⁵.

³ Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements, cinquième édition (MBP5)*, 1993, paragraphes 461-462.

⁴ Pendant un an, mais cette période n'est proposée qu'à titre indicatif.

⁵ Pour une description plus détaillée de la notion de **résidence**, voir BRI, Secrétariat du Commonwealth, Eurostat, FMI, Organisation de coopération et de développement économiques, Secrétariat du Club de Paris, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et Banque mondiale, *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs* (version anglaise définitive : juin 2003, paragraphes 2.13–2.21).

18. Les non-résidents sont définis par différence comme les unités institutionnelles qui ne sont pas résidentes de l'économie.

Valorisation des avoirs et engagements extérieurs

19. En principe, toutes les positions d'encours à l'actif et au passif de la PEG devraient être calculées aux prix du marché. Ce concept suppose qu'elles soient constamment et régulièrement revalorisées, par référence par exemple aux prix effectifs du marché d'actifs financiers tels que les actions et les obligations.

20. Il n'est pas toujours possible de faire des valorisations au prix du marché⁶, surtout si les instruments financiers ne sont pas négociés sur le marché.

21. Les avoirs de caisse (**monnaie fiduciaire** et **dépôts transférables** qui peuvent être appelés à vue à leur valeur nominale) n'ont qu'un prix qui puisse leur être assigné à toutes fins et qui peut donc être considéré comme le prix effectif du marché.

22. Les actifs financiers non négociables, qui sont pour l'essentiel des **prêts** sous diverses formes, sont mesurés à leur valeur nominale. Cependant, il se crée éventuellement pour ces actifs un marché secondaire ou ils sont souvent négociés avec une décote très sensible par rapport à leur valeur nominale. Lorsqu'il est disponible, le prix du marché de l'instrument devrait être utilisé comme base de valorisation. Par exemple, les prêts de certains pays très endettés sont souvent négociés sur un marché secondaire.

23. La valeur comptable est souvent la seule valeur disponible ou enregistrée pour les **investissements directs**⁷. Elle peut être assignée sur la base du coût d'origine, d'une revalorisation récente ou du prix courant. (L'utilisation du prix courant serait conforme au principe du prix de marché.) Lorsque les actions des entreprises d'investissement direct sont cotées en bourse, les cours devraient être utilisés comme valeur de marché de ces actions.

Date d'enregistrement

24. La PEG présente des données sur la situation financière extérieure d'un pays à un moment précis (à la fin de l'année par exemple). La date d'enregistrement des actifs financiers qui la constituent suit le principe de la **comptabilisation sur la base des droits constatés**. Les créances et les engagements naissent lorsqu'il y a un **changement de propriété** entre résidents et non-résidents, tel qu'il ressort des transactions par lesquelles des

⁶ Pour une description plus détaillée de la **valorisation**, voir *Guide de la dette extérieure*, paragraphes 2.31–2.49. Les méthodes de valorisation des actifs sous forme d'investissements de portefeuille sont également examinées dans le *Guide pour l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (seconde édition)*, paragraphes 3.33–3.42.

⁷ Pour plus de précisions, voir *MBP5*, paragraphe 467, et *Guide de la dette extérieure*, paragraphe 2.49.

actifs financiers sont créés, transformés, échangés, transférés ou liquidés. Lorsque le changement de propriété n'est pas manifeste, il est considéré s'être produit au moment où les parties à la transaction **l'ont enregistré dans leurs livres**⁸.

B. Classification

25. La classification s'entend de l'opération qui vise à regrouper les différentes catégories d'avoirs et d'engagements financiers dans des composantes exploitables sur le plan analytique. Elle permet donc de présenter de façon structurée les avoirs et les engagements extérieurs d'une économie. Les classifications examinées ci-après sont établies par avoirs et engagements financiers et par catégorie fonctionnelle d'investissements.

Avoirs et engagements financiers

26. La classification dans la PEG est d'abord faite entre les **avoirs** et les **engagements** financiers.

27. La plupart des actifs financiers⁹ sont des créances financières. Des créances et obligations financières naissent des relations contractuelles nouées par deux unités institutionnelles lorsque l'une fournit des fonds à l'autre. Une créance financière donne à son propriétaire, le créancier, le droit de recevoir du débiteur un paiement ou une série de paiements, selon certaines conditions précisées dans le contrat passé entre eux. La créance s'éteint lorsque le débiteur acquitte son obligation en payant la somme convenue dans le contrat. En outre, le créancier peut recevoir une série de paiements d'intérêt (revenus de la propriété). Les créances financières sont représentées par des instruments financiers, tels que espèces ou dépôts, prêts, avances et autres crédits, et des titres comme des bons et des obligations et autres titres d'emprunt.

28. Les actifs financiers qui ne sont pas des créances financières sont l'or monétaire, les DTS alloués par le FMI, les actions de sociétés et les dérivés financiers. L'or monétaire et les DTS sont considérés comme des actifs financiers même si leur détenteur n'a pas de créance sur d'autres unités désignées. Les actions sont considérées comme des actifs financiers même si leur détenteur ne dispose pas d'une créance monétaire fixe ou prédéterminée sur la société. Les dérivés sont considérés par convention comme des actifs financiers.

⁸ Pour une description plus détaillée de la notion de **date d'enregistrement**, voir *Guide de la dette extérieure*, paragraphes 2.22–2.30 et encadré 2.1, « Le choix d'une méthode d'enregistrement : argumentaire en faveur de la comptabilisation sur la base des droits constatés ».

⁹ Pour une description approfondie des **actifs**, voir Eurostat, FMI, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale *Système de comptabilité nationale, 1993*, paragraphes 10.2–10.14.

29. Par commodité, l'expression « actif financier » peut être utilisée pour couvrir à la fois les avoirs et les engagements financiers, sauf lorsque le contexte impose qu'il soit explicitement fait référence aux engagements.

30. En outre, certains avoirs non financiers dont la propriété est réputée équivaloir à la propriété d'actifs financiers (créances), du fait des conventions adoptées, figurent dans la PEG. Ce point est approfondi au paragraphe 316 du *MBP5*.

31. Dans la PEG, les créances financières extérieures et les autres actifs financiers extérieurs¹⁰ sont classés parmi les avoirs lorsque leur détenteur est résident et les engagements lorsque leur émetteur est résident.

Catégories fonctionnelles d'investissements

32. Une autre solution consiste à classer les divers instruments qui constituent les avoirs et engagements financiers en fonction de l'*intention* de leur détenteur/émetteur résident. En d'autres termes, ces instruments sont regroupés au sein de **catégories fonctionnelles** d'investissements (investissements directs, investissements de portefeuille, dérivés financiers, autres investissements et, pour les actifs uniquement, avoirs de réserve). On trouvera un aperçu des principales composantes de la PEG au tableau 1 et une liste complète des composantes types à l'appendice I.

¹⁰ À l'exception des investissements directs (voir partie suivante).

Tableau 1—Position extérieure globale : principales composantes

A. AVOIRS

- 1. Investissements directs à l'étranger**
 - 1.1 Capital social et bénéfices réinvestis
 - 1.1.1 Créances sur les entreprises apparentées
 - 1.1.2 Engagements envers les entreprises apparentées
 - 1.2 Autres capitaux
 - 1.2.1 Créances sur les entreprises apparentées
 - 1.2.2 Engagements envers les entreprises apparentées
- 2. Investissements de portefeuille**
 - 2.1 Titres de participation
 - 2.2 Titres de créance
 - 2.2.1 Obligations et autres titres d'emprunt
 - 2.2.2 Instruments du marché monétaire
- 3. Dérivés financiers**
- 4. Autres investissements**
 - 4.1 Crédits commerciaux
 - 4.2 Prêts
 - 4.3 Monnaie fiduciaire et dépôts
 - 4.4 Autres avoirs
- 5. Avoirs de réserve**
 - 5.1 Or monétaire
 - 5.2 DTS
 - 5.3 Position de réserve au FMI
 - 5.4 Devises étrangères
 - 5.4.1 Monnaie fiduciaire et dépôts
 - 5.4.2 Titres
 - 5.4.3 Dérivés financiers (net)
 - 5.5 Autres créances

B. ENGAGEMENTS

- 1. Investissements directs de l'étranger**
 - 1.1 Capital social et bénéfices réinvestis
 - 1.1.1 Créances sur les investisseurs directs
 - 1.1.2 Engagements envers les investisseurs directs
 - 1.2 Autres capitaux
 - 1.2.1 Créances sur les investisseurs directs
 - 1.2.2 Engagements envers les investisseurs directs
- 2. Investissements de portefeuille**
 - 2.1 Titres de participation
 - 2.2 Titres d'engagement
 - 2.2.1 Obligations et autres titres d'emprunt
 - 2.2.2 Instruments du marché monétaire
- 3. Dérivés financiers**
- 4. Autres investissements**
 - 4.1 Crédits commerciaux
 - 4.2 Prêts
 - 4.3 Monnaie fiduciaire et dépôts
 - 4.4 Autres engagements

Investissements directs

33. Les investissements directs, la première catégorie fonctionnelle, sont classés en fonction de leur destination — investissements directs à l'étranger et investissements directs de l'étranger. Le tableau 1 montre que leurs composantes contiennent des instruments d'actif et de passif, conformément à la présentation des données de flux dans le compte d'opérations financières de la balance des paiements¹¹.

¹¹ Les investissements directs étant classés principalement selon leur destination (les investissements à l'étranger comme **Avoirs** et pour ceux de l'étranger comme **Engagements**), une ventilation créances/engagements est effectuée au sein des composantes de chacune de ces rubriques générales, bien que ces sous-postes ne cadrent pas toujours avec ces dernières.

34. Les investissements directs à l'étranger comprennent les créances¹² sur les entreprises d'investissement direct et les engagements envers ces entreprises et les investissements directs de l'étranger, les créances sur les investisseurs directs et les engagements envers ces investisseurs.

35. Au sein de la catégorie fonctionnelle des investissements directs, une distinction est faite entre le capital social, bénéfices réinvestis inclus, et les autres capitaux (dette interentreprise).

36. Les investissements directs représentent l'intérêt durable acquis par une entité résidente d'une économie, l'investisseur direct, dans une entité résidente d'une autre économie, l'entreprise d'investissement direct. Cet intérêt durable suppose que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Selon le *MBP5*, il est en général possible de présumer un intérêt durable si l'investisseur direct possède au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote, ou l'équivalent, dans l'entreprise d'investissement direct¹³.

37. Les encours des investissements directs couvrent toutes les créances et engagements financiers entre les investisseurs directs et les entreprises d'investissement direct (sauf dans le cas des dérivés financiers¹⁴ et d'exceptions spécifiques concernant les intermédiaires financiers apparentés¹⁵).

Investissements de portefeuille

38. La catégorie des investissements de portefeuille couvre des instruments financiers qui prennent la forme de titres de participation ou de titres de créance ; ces titres sont en général négociés (ou négociables) sur des marchés organisés¹⁶ et leur détenteur/émetteur résident est essentiellement animé par des considérations de diversification de son portefeuille. Les titres de créance se subdivisent en obligations et autres titres d'emprunt et en instruments du marché

¹² Y compris les actifs qui ne sont pas des créances.

¹³ Voir également *MBP5*, chapitre XVIII.

¹⁴ Fonds monétaire international, lettre du 24 juin 2002 envoyée aux correspondants de balance des paiements, dans laquelle était annoncée la publication de la décision finale sur la classification des opérations sur dérivés financiers impliquant des entreprises apparentées dans les statistiques de la balance des paiements et les relevés de la position extérieure globale.

¹⁵ Fonds monétaire international, *Bulletin d'information de statistiques de balance des paiements*, mi-2002, pages 12–13 et *MBP5*, paragraphe 372.

¹⁶ *MBP5*, paragraphe 387.

monétaire. Ces instruments sont ensuite ventilés par secteur institutionnel résident, à savoir les autorités monétaires, les administrations publiques, les banques et les autres secteurs¹⁷.

Dérivés financiers

39. Les dérivés financiers sont des instruments financiers qui sont liés à un autre instrument financier, indicateur ou produit de base précis et au moyen desquels des risques financiers spécifiques peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers. Ils sont classés selon les quatre secteurs institutionnels résidents. Les statisticiens devraient enregistrer tous les dérivés financiers sous cette rubrique, exception faite de ceux qui sont classés parmi les avoirs de réserve¹⁸.

Autres investissements

40. Les autres investissements constituent un poste résiduel qui englobe tous les instruments financiers autres que ceux classés parmi les investissements directs, les investissements de portefeuille, les dérivés financiers ou les avoirs de réserve. Comme les investissements de portefeuille, ils sont répertoriés d'abord par instrument, puis par secteur. On distingue les catégories d'instruments suivantes : crédits commerciaux, prêts, monnaie fiduciaire et dépôts et autres avoirs ou engagements. La classification par secteur est la même que dans le cas des instruments d'investissement de portefeuille. Une classification par échéance initiale (à court et à long terme) est également recommandée, sauf pour la monnaie fiduciaire et les dépôts qui, sauf informations à l'effet contraire, sont considérés comme des instruments à court terme¹⁹.

Avoirs de réserve

41. Les avoirs de réserve sont des actifs extérieurs dont les autorités monétaires peuvent disposer immédiatement et ont la maîtrise notamment à des fins de balance des paiements²⁰. Ils comprennent l'or monétaire, les DTS, la position de réserve au FMI, les avoirs en devises et les autres créances. Les avoirs en devises se subdivisent en monnaie fiduciaire et dépôts, titres et dérivés financiers. S'agissant de la monnaie fiduciaire et des dépôts, une distinction est faite selon qu'ils sont détenus « auprès des autorités monétaires » et « auprès des banques ». Les titres sont ensuite ventilés par instrument — titres de participation, obligations et autres titres d'emprunt et instruments du marché monétaire.

¹⁷ Voir également *MBP5*, chapitre XIX.

¹⁸ Voir également Fonds monétaire international, *Dérivés financiers, supplément à la cinquième édition (1993) du Manuel de la balance des paiements*, 2000, et la lettre du 24 juin 2002 déjà citée.

¹⁹ *Guide de la dette extérieure*, tableau 7.10.

²⁰ Voir également *MBP5*, chapitre XXI, Anne Kester : *Réserves internationales et liquidité internationale : directives de déclaration des données*, 2001, paragraphes 64–74, et *Dérivés financiers*, pages 29, 46 et 52.

III. STATISTIQUES DE LA PEG : SOURCES DE DONNÉES

42. Le guide a pour objet de donner aux pays des conseils pratiques afin qu'ils établissent davantage de données sur leur position extérieure dans des délais assez brefs (voir supra). Il est possible d'atteindre cet objectif avec les données disponibles, qui peuvent fournir facilement des informations importantes.

43. La présente partie examine donc les sources de données qui existent actuellement —les sources nationales, qui, souvent, peuvent déjà être utilisées pour d'autres systèmes statistiques, et les sources étrangères (données provenant d'organisations internationales ou de documents administratifs). On y trouve également des tableaux succincts dans lesquels ces sources sont reclassées par catégorie fonctionnelle d'investissements (par exemple, toutes les sources de données utilisables pour les investissements directs).

44. Dans une phase ultérieure, les pays devraient se doter de systèmes d'enquête et de déclaration de données leur permettant d'établir des états complets de la PEG. Bien que cette phase ne soit pas approfondie dans cette étude, on y présente néanmoins des sources potentielles de données qui pourraient être utilisées pour la mise au point d'enquêtes adaptées aux besoins de la PEG.

45. On notera que les informations susceptibles d'être fournies par les diverses sources de données utilisables par les pays exposées dans la présente section se chevauchent en partie (en d'autres termes, plusieurs des sources indiquées peuvent contenir des informations sur une créance ou un engagement donné).

46. En outre, certaines sources risquent de ne pas pouvoir être utilisées dans tous les pays. Les statisticiens devront donc choisir les sources qui leur fourniront les informations les mieux adaptées à leur pays. Il est fort probable que les choix que feront les pays qui adopteront l'approche graduelle proposée par le présent Guide pour établir les données de la PEG évolueront à mesure qu'ils mettront au point de meilleures sources de données.

47. De même, les diverses sources de données disponibles évolueront sans doute à mesure que sera libéralisée la réglementation des changes, et que les enquêtes remplaceront les documents administratifs ou bancaires comme outil de collecte des données. Il est possible de transposer au cas des statistiques de la PEG les conclusions du *Guide de la dette extérieure*²¹ sur l'impact du contexte réglementaire sur les techniques de collecte utilisées pour les statistiques de la dette extérieure.

²¹ Voir *Guide de la dette extérieure*, chapitre dix, paragraphes 10.16–10.22.

A. Sources de données nationales existantes

48. La première étape consiste à faire le point sur les séries de données macroéconomiques et d'autres sources que les pays recueillent à des fins qui ne sont pas uniquement statistiques. Ces sources d'information peuvent être utiles pour établir la PEG.

49. Il est possible de diviser les données nationales entre celles qui sont recueillies pour établir des séries de données économiques qui suivent, en matière de comptabilisation et de classement, des principes analogues à ceux qui s'appliquent à la PEG et celles, les données administratives notamment, qui servent à d'autres fins.

50. La présente section examine quatre séries de données économiques : les avoirs et engagements extérieurs des banques, les avoirs et engagements extérieurs des autorités monétaires, la dette extérieure des administrations publiques et les flux financiers de la balance des paiements.

51. Elle examine également trois sources non statistiques : les états financiers des entreprises, les autorisations d'investissement étranger et la presse financière.

52. Elle étudie, pour les différentes séries de données, les concepts et définitions utilisées, les ventilations disponibles et les méthodes de valorisation appliquées, ainsi que leur périodicité et délais de publication, et diverses autres questions connexes.

53. L'objectif est que les statisticiens vérifient que ces données répondent aux besoins de la PEG. Même lorsqu'un pays a mis au point un dispositif complet de collecte des données nécessaires pour établir sa PEG (voir section III.D), les sources de données évoquées dans les présents paragraphes peuvent encore être utiles à des fins de rapprochement.

54. Les sources examinées dans cette section qui présentent les plus graves lacunes sont les dérivés financiers et les avoirs et engagements financiers du secteur non bancaire privé. Pour cette dernière source, des données administratives peuvent certes exister, mais uniquement en cas de restrictions à la libre circulation des capitaux, et la position extérieure de ce secteur risque alors d'être assez faible.

Sources statistiques (quatre séries de données économiques)

55. Les deux premières séries de données (avoirs et engagements extérieurs des banques et avoirs et engagements extérieurs des autorités monétaires) sont des sources nationales utilisées pour établir les statistiques monétaires. La troisième est extraite des statistiques de finances publiques et la quatrième se rapporte aux statistiques du secteur extérieur (balance des paiements).

Avoirs et engagements extérieurs des banques

56. Le *Manuel de statistiques monétaires et financières, 2000 (MSMF)* présente un cadre universellement accepté que l'on peut reprendre pour trois composantes sectorielles de la PEG.

En effet, il est possible d'utiliser le **compte de patrimoine sectoriel des autres institutions de dépôt**²² pour le secteur des banques, le **compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale** pour l'établissement des statistiques du secteur des autorités monétaires et, dans une moindre mesure, le **compte de patrimoine sectoriel des autres sociétés financières**²³ pour les « autres secteurs ».

57. La présente section porte sur le compte de patrimoine sectoriel des autres institutions de dépôt, qu'il est possible d'utiliser en vue d'établir des estimations pour le secteur des banques. Les banques sont étroitement réglementées dans presque tous les pays ; en conséquence, des données en général nombreuses sont recueillies sur leurs flux et leurs encours financiers aux fins d'établir la politique monétaire et d'assurer leur contrôle. Ces données sont en outre le plus souvent disponibles à des intervalles très fréquents (essentiellement tous les mois) et en temps voulu. En principe, elles pourraient donc constituer une source importante d'information pour la PEG.

58. À partir du même compte de patrimoine des autres institutions de dépôt²⁴, les statisticiens peuvent identifier et sélectionner les avoirs et engagements extérieurs du secteur des banques. Le tableau ci-après présente les encours vis-à-vis des non-résidents, ainsi que les composantes pertinentes de la PEG.

²² Les **autres institutions de dépôt** comprennent notamment les banques commerciales, les banques d'affaires, les caisses d'épargne, les associations d'épargne et de prêt, les sociétés de crédit immobilier et les banques de crédit hypothécaire, les caisses de crédit mutuel et coopératives de crédit, les banques de crédit rural et agricole et les sociétés émettrices de chèques de voyages qui exercent principalement des activités de société financière (Fonds monétaire international, *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*, 2000, page 16).

²³ Les **autres sociétés financières** comprennent notamment les sociétés d'assurance et fonds de pension, les autres intermédiaires financiers et les auxiliaires financiers (*MSMF*, paragraphe 96 ; voir aussi tableau 3, page 134). *Note* : les engagements sous forme de dépôts sont exclus et les autres sociétés financières peuvent avoir des positions d'encours en engagement à cause des réserves techniques d'assurance.

²⁴ *MSMF*, p.128.

Tableau 2 — Rapprochement des postes du compte de patrimoine des autres institutions de dépôt (AID) avec les composantes de la position extérieure globale

Compte de patrimoine des AID	Position extérieure globale
Actifs : créances sur les non-résidents	
Monnaies étrangères	A.4.3.3 Autres investissements, monnaie fiduciaire et dépôts, banques
Dépôts (transférables et autres, en monnaie nationale et en monnaies étrangères)	
Titres autres qu'actions	A.2.2.1.3 Investissements de portefeuille, titres de créance, obligations et autres titres d'emprunt, banques A.2.2.2.3 Investissements de portefeuille, titres de créance, instruments du marché monétaire, banques
Crédits	A.4.2.3 Autres investissements, prêts, banques A.4.2.3.1 Long terme A.4.2.3.2 Court terme
Actions et autres participations	A.1.1.1 Investissements directs à l'étranger, capital social et bénéfiques réinvestis, créances sur les entreprises apparentées B.1.1.1 Investissements directs de l'étranger dans l'économie, capital social et bénéfiques réinvestis, créances sur les investisseurs directs A.2.1.3 Investissements de portefeuille, titres de participation, banques
Réserves techniques d'assurance	A.4.4.3.1 Autres investissements, autres avoirs, banques, long terme
Dérivés financiers	A.3.3 Dérivés financiers, banques
Autres comptes à recevoir ²⁵ Crédits commerciaux et avances Autres	A.4.4.3. Autres investissements, autres avoirs, banques A.4.4.3.1 Long terme A.4.4.3.2 Court terme
Passifs envers les non-résidents	
Dépôts (exclus de la monnaie au sens large, transférables et autres, en monnaie nationale et en monnaies étrangères)	B.4.3.2 Autres investissements, monnaie fiduciaire et dépôts, banques
Titres autres qu'actions (exclus de la monnaie au sens large, en monnaie nationale et en monnaies étrangères)	B.2.2.1.3 Investissements de portefeuille, titres d'engagement, obligations et autres titres d'emprunt, banques B.2.2.2.3 Investissements de portefeuille, titres d'engagement, instruments du marché monétaire, banques
Crédits	B.4.2.3 Autres investissements, prêts, banques B.4.2.3.1 Long terme B.4.2.3.2 Court terme
Dérivés financiers	B.3.3 Dérivés financiers, banques

²⁵ Pour une définition des **Autres comptes à recevoir/payer**, voir *MSMF*, paragraphe 179.

Tableau 2 (conclusion)

Compte de patrimoine des AID	Position extérieure globale
Passifs envers les non-résidents	
Autres comptes à payer Crédits commerciaux et avances Autres	B.4.4.3 Autres investissements, autres engagements, banques B.4.4.3.1 Long terme B.4.4.3.2 Court terme
Actions et autres participations : valeur de marché, par secteur détenteur (poste pour mémoire)	B.1.1.2 Investissements directs de l'étranger dans l'économie, capital social et bénéfices réinvestis, engagements envers les investisseurs directs A.1.1.2 Investissements directs à l'étranger, capital social et bénéfices réinvestis, engagements envers les entreprises apparentées B.2.1.1 Investissements de portefeuille, titres de participation, banques

59. Il ressort du tableau 2 que, même si les données du compte de patrimoine peuvent dans une large mesure correspondre aux composantes de la PEG, les différences de classement ne permettent pas un rapprochement intégral. Pour plusieurs postes, il faudrait que les statisticiens trouvent des informations supplémentaires dans les bilans des banques pour pouvoir identifier sans équivoque les composantes correspondantes de la PEG.

60. Comme on l'a déjà vu, la fonction de l'investissement (investissements directs, investissements de portefeuille, dérivés financiers, autres investissements et avoirs de réserve) est le principal critère utilisé pour classer les composantes des avoirs et des engagements dans la PEG. Seuls les niveaux suivants de classement donnent une ventilation par instrument et par secteur.

61. Parfois, les postes des autres institutions de dépôt ne correspondent pas directement aux diverses composantes de la PEG. Par exemple, les avoirs extérieurs sous la forme d' « actions et autres participations » pourraient faire partie des investissements directs des banques dans des sociétés étrangères (investissements directs à l'étranger) ou de leurs investissements de portefeuille sous forme de prises de participation dans le capital de sociétés non résidentes. Pour compléter les composantes types de la PEG, il faudrait pouvoir disposer de données supplémentaires offrant une ventilation plus poussée par catégorie d'investissement.

62. Il conviendrait d'examiner soigneusement la possibilité d'accroître les obligations de déclaration imposées aux banques afin de répondre aux besoins de la PEG. À l'évidence, les organismes statistiques ne veulent pas demander aux mêmes groupes d'entités déclarantes des informations analogues pour des fins différentes. Ils pourraient donc voir s'il est possible d'obtenir les données nécessaires pour établir la PEG dans les formulaires de déclaration actuellement utilisés pour le secteur des banques. Par exemple, ils pourraient y ajouter certains postes pour mémoire ou prévoir une ventilation plus poussée des données, sans que cela nuise aux objectifs des statistiques bancaires (en matière, par exemple, de délais de diffusion des données). Puisqu'en général, les demandes de données pour la PEG sont moins fréquentes, les

statisticiens pourraient alourdir les obligations de déclaration uniquement dans les déclarations trimestrielles.

63. Les organismes statistiques pourraient également se demander s'ils peuvent utiliser des approximations pour classer les encours de certains instruments déclarés dans les statistiques bancaires parmi les composantes de la PEG qui se rapportent au secteur des banques. Cette solution pourrait être judicieuse si les statisticiens envisageaient de procéder ultérieurement à une enquête distincte axée sur les statistiques de la PEG et n'utilisaient que temporairement les données bancaires. Dans ce cas, il ne serait peut-être pas utile d'alourdir les obligations de déclaration imposées dans le cadre des enquêtes actuelles. Dans l'exemple susmentionné, les organismes statistiques pourraient éventuellement utiliser d'autres informations, comme celles recueillies à des fins de contrôle, pour déterminer la catégorie fonctionnelle de la PEG qui convient pour les actions et les autres avoirs ou engagements sous forme de titres de participation. (Les données sur le contrôle bancaire contiennent en général des informations sur la propriété du capital.)

64. Une fois les actions et autres participations ventilées entre les investissements directs et les investissements de portefeuille, il faut aussi aux fins de la PEG ventiler les prêts et autres comptes à payer ou à recevoir en fonction de leur échéance initiale (court ou long terme). Il convient également de distinguer dans les titres de créance et les titres d'engagement les obligations et autres titres d'emprunt et les instruments du marché monétaire. Ces informations devraient figurer dans les livres des banques et les organismes statistiques pourraient éventuellement obliger les banques à les communiquer. Si elles n'étaient pas directement disponibles, les données sur le secteur des banques nécessaires pour la PEG pourraient toujours être établies au niveau d'agrégation suivant (mais sans ces précisions).

65. Dans les pays qui utilisent un système de communication des transactions internationales (SCTI)²⁶ clos pour recueillir des données aux fins d'établir les statistiques de leur balance des paiements, les statisticiens pourraient extraire de cette source des informations sur la position extérieure des banques suffisamment précises pour les composantes de la PEG.

Avoirs et engagements extérieurs des autorités monétaires

66. La composante avoirs de réserve de la PEG devrait être facile à établir, les autorités monétaires devant pouvoir mettre directement à disposition les données sur leurs comptes.

67. Il ne faut pas oublier toutefois que cette opération risque d'être plus complexe lorsque les autorités monétaires comportent plusieurs unités institutionnelles ou lorsque certaines transactions effectuées par d'autres unités doivent être prises en compte.

²⁶ Pour une description détaillée des catégories de SCTI, voir *Guide pour l'établissement des statistiques de balance des paiements du FMI*, 1995, chapitre III.

68. D'un point de vue fonctionnel, les autorités monétaires recouvrent la banque centrale (et d'autres unités institutionnelles comme les caisses d'émission, les agences monétaires, etc.) et certaines fonctions qui relèvent normalement de la banque centrale, mais qui, parfois, sont exercées par d'autres institutions publiques ou les banques commerciales. Ces fonctions sont notamment l'émission de la monnaie, la détention et la gestion des réserves internationales, y compris celles qui résultent des transactions avec le FMI, et l'administration des fonds de stabilisation des changes²⁷. L'institution statistique devrait avoir facilement accès à ces données, mais une meilleure coordination s'impose pour réunir les données provenant de diverses sources et les agréger de façon cohérente.

69. Les autorités monétaires devraient pouvoir communiquer sans difficulté des informations sur non seulement leurs avoirs de réserve officiels, mais aussi leurs autres avoirs et engagements extérieurs. Ces avoirs peuvent comprendre les créances sur les non-résidents en monnaie nationale et tout autre avoir extérieur qui n'entre pas dans les avoirs de réserve (parce que, par exemple, il ne peut être utilisé directement à des fins de balance des paiements). Les statisticiens devraient ventiler ces avoirs extérieurs entre les composantes pertinentes de la PEG aux postes investissements de portefeuille, dérivés financiers ou autres investissements.

70. Les engagements extérieurs des autorités monétaires peuvent prendre la forme de titres d'engagement (obligations et autres titres d'emprunt, instruments du marché monétaire), de dérivés financiers, de prêts, de dépôts ou d'autres engagements et devraient être enregistrés dans les composantes pertinentes de la PEG.

71. Le tableau 3 énumère les composantes pour lesquelles il convient de recueillir des informations dans les documents comptables des autorités monétaires aux fins de la déclaration des données de la PEG.

²⁷ Voir *MBP5*, paragraphe 514.

Tableau 3 — Informations à recueillir sur les avoirs et engagements extérieurs (encours) des autorités monétaires : résumé

Avoirs extérieurs	Engagements extérieurs
Investissements de portefeuille : 2.1.1 Titres de participation 2.2.1.1 Obligations et autres titres d'emprunt 2.2.2.1 Instruments du marché monétaire	Investissements de portefeuille : 2.2.1.1 Obligations et autres titres d'emprunt 2.2.2.1 Instruments du marché monétaire
Dérivés financiers 3.1 (ne relevant pas de la gestion des réserves)	Dérivés financiers 3.1 (ne relevant pas de la gestion des réserves)
Autres investissements : 4.2.1.1 Prêts à long terme 4.2.1.2 Prêts à court terme 4.3.1 Monnaie fiduciaire et dépôts 4.4.1.1 Autres avoirs à long terme 4.4.1.2 Autres avoirs à court terme	Autres investissements : 4.2.1.1 Utilisation des crédits et des prêts du FMI 4.2.1.2 Autres prêts à long terme 4.2.1.3 Prêts à court terme 4.3.1 Monnaie fiduciaire et dépôts 4.4.1.1 Autres engagements à long terme 4.4.1.2 Autres engagements à court terme
Avoirs de réserve 5.1 Or monétaire 5.2 DTS 5.3 Position de réserve au FMI 5.4.1.1 Monnaie fiduciaire et dépôts auprès des autorités monétaires 5.4.1.2 Dépôts auprès des banques 5.4.2.1 Titres de participation 5.4.2.2 Obligations et autres titres d'emprunt 5.4.2.3 Instruments du marché monétaire 5.4.3 Dérivés financiers (net) 5.5 Autres créances	

72. En pratique, il se pourrait que la liste d'instruments financiers donnée ci-dessus soit plus courte si, par exemple, la politique de gestion des réserves ou d'autres dispositions interdisent aux autorités monétaires d'investir dans certaines catégories d'avoirs ou de contracter certains engagements.

73. Il est certes préférable que la banque centrale communique directement les données requises aux statisticiens chargés d'établir la PEG, mais ceux-ci peuvent également utiliser, à titre de référence, le compte de patrimoine de cet établissement, tel qu'il est présenté dans le *MSMF*. Les statisticiens peuvent, comme dans le cas du compte de patrimoine sectoriel des

autres institutions de dépôt, comparer le classement que le *MSMF* recommande pour ces données avec les informations nécessaires pour établir la PEG (voir tableau 4).

Tableau 4 — Rapprochement des postes du compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale avec les composantes de la position extérieure globale

Compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale²⁸	Position extérieure globale
Actifs : créances sur les non-résidents	
Or monétaire	A.5.1 Avoirs de réserve, or monétaire
DTS	A.5.2 Avoirs de réserve, DTS
Monnaies étrangères	A.5.4.1.1 Avoirs de réserve, devises étrangères, monnaie fiduciaire et dépôts, auprès des autorités monétaires
Dépôts en monnaie nationale (transférables et autres)	A.4.3.1 Autres investissements, monnaie fiduciaire et dépôts, autorités monétaires
Dépôts en monnaies étrangères (transférables et autres)	A.4.3.1. Autres investissements, monnaie fiduciaire et dépôts, autorités monétaires A.5.4.1 Avoirs de réserve, devises étrangères, monnaie fiduciaire et dépôts A.5.4.1.1 Auprès des autorités monétaires A.5.4.1.2 Auprès des banques
Titres autres qu'actions	A.2.2.1.1 Investissements de portefeuille, titres de créance, obligations et autres titres d'emprunt, autorités monétaires A.2.2.2.1 Investissements de portefeuille, titres de, créance, instruments du marché monétaire, autorités monétaires A.5.4.2.2 Avoirs de réserve, devises étrangères, titres, obligations et autres titres d'emprunt A.5.4.2.3 Avoirs de réserve, devises étrangères, titres, instruments du marché monétaire
Crédits	A.4.2.1 Autres investissements, prêts, autorités monétaires A.4.2.1.1 Long terme A.4.2.1.2 Court terme
Actions et autres participations	A.2.1.1 Investissements de portefeuille, titres de participation, autorités monétaires A.5.4.2.1 Avoirs de réserve, devises étrangères, titres, titres de participation
Réserves techniques d'assurance	A.4.4.1.1 Autres investissements, autres avoirs, autorités monétaires, long terme
Dérivés financiers	A.3.1 Dérivés financiers, autorités monétaires A.5.4.3 Fraction des avoirs de réserve, devises étrangères, dérivés financiers (net)

²⁸ *MSMF*, page 122.

Tableau 4 (conclusion)

Compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale	Position extérieure globale
Actifs : créances sur les non-résidents	
Autres comptes à recevoir Crédits commerciaux et avances Autres	A.4.4.1 Autres investissements, autres avoirs, autorités monétaires A.4.4.1.1 Long terme A.4.4.1.2 Court terme A.5.5 Avoirs de réserve, autres créances
Engagements envers les non-résidents	
Circulation fiduciaire (avoirs détenus par les non-résidents, non identifiés séparément dans le compte)	B.4.3.1 Autres investissements, monnaie fiduciaire et dépôts, autorités monétaires
Dépôts (transférables et autres, en monnaie nationale et en monnaies étrangères)	
Titres autres qu'actions	B.2.2.1.1 Investissements de portefeuille, titres d'engagement, obligations et autres titres d'emprunt, autorités monétaires B.2.2.2.1 Investissements de portefeuille, titres d'engagement, instruments du marché monétaire, autorités monétaires
Crédits	B.4.2.1 Autres investissements, prêts, autorités monétaires B.4.2.1.1 Utilisation des crédits et des prêts du FMI B.4.2.1.2 Autres prêts à long terme B.4.2.1.3 Prêts à court terme
Dérivés financiers	B.3.1 Dérivés financiers, autorités monétaires A.5.4.3 Fraction des avoirs de réserve, devises étrangères, dérivés financiers (net)
Autres comptes à payer Crédits commerciaux et avances Autres	B.4.4.1 Autres investissements, autres engagements, autorités monétaires B.4.4.1.1 Long terme B.4.4.1.2 Court terme

Dettes extérieures des administrations publiques

74. Les précédentes sections sur les sources nationales de données existantes étaient consacrées à deux composantes du relevé de la dette extérieure d'un pays—la dette extérieure du secteur bancaire et celle du secteur des autorités monétaires. La présente section porte sur la dette extérieure du secteur des administrations publiques²⁹. Elle examine également les relations entre l'état de la dette extérieure et celui de la PEG.

²⁹ Bien que la présente section soit surtout axée sur les engagements du compte de patrimoine de l'État, les statisticiens peuvent obtenir au moyen des statistiques financières de l'État des données sur les avoirs à l'étranger des administrations publiques. Pour davantage d'informations sur la possibilité de disposer de telles données, voir *Manuel des statistiques de finances publiques, 2001*.

75. L'état de la dette extérieure est étroitement lié à la PEG. C'est une sous-catégorie de la composante engagements de la PEG et, à ce titre, il peut être établi à partir de la PEG. Les composantes des engagements de la PEG qui *ne* sont *pas* considérées comme faisant partie de la dette extérieure sont notamment les titres de participation et les dérivés financiers. Dans le même ordre d'idées, la position extérieure globale nette n'est pas identique à l'encours de la dette extérieure nette ; pour calculer ce dernier, il convient d'exclure des avoirs et engagements les encours des titres de participation, ainsi que des dérivés financiers.

76. Le nouveau *Guide de la dette extérieure* contient des recommandations détaillées sur la façon de calculer, établir et présenter la dette extérieure. Comme sa version définitive n'a été mise au point qu'en 2003, il se peut que les pays n'appliquent pas encore certaines de ces recommandations. Néanmoins, ce guide expose la méthodologie qui est maintenant acceptée pour calculer et présenter les statistiques de la dette extérieure³⁰.

77. Dans le *Guide de la dette extérieure*, la présentation retenue pour les données sur la dette extérieure consiste essentiellement à ventiler l'encours de celle-ci entre les quatre secteurs institutionnels de l'économie concernée—autorités monétaires, administrations publiques, banques et autres secteurs³¹. La définition de ces secteurs est la même que celle qui est utilisée pour la balance des paiements et la PEG. Ensuite, dans une ventilation plus poussée, il est tenu compte des échéances initiales à court et à long terme de la dette et des instruments financiers (instruments du marché monétaire, obligations et autres titres d'emprunt, prêts, crédits commerciaux, autres instruments de dette en engagement). Le *Guide de la dette extérieure* présente en outre pour mémoire un tableau sur la position d'encours sur dérivés financiers (avoirs et engagements)³², où sont identifiées les données du secteur des administrations publiques. Les statisticiens peuvent rapprocher directement ces encours avec les composantes de la PEG.

78. Si les statisticiens établissent les données sur la dette extérieure des administrations publiques en suivant ce cadre, ils peuvent utiliser directement ces données pour le relevé de la PEG. Le tableau 5 indique les relations entre l'encours de la dette extérieure des administrations publiques ainsi présenté et les composantes correspondantes de la PEG.

³⁰ Précédemment, les statisticiens s'inspiraient pour calculer la dette extérieure brute de l'ouvrage intitulé : *Dette extérieure : définition, couverture statistique et méthodologie, 1988 (Livre gris)*. Bien que cet ouvrage serve encore souvent de base théorique, il comporte un certain nombre de différences conceptuelles importantes qui empêchent peut-être d'utiliser les données de la dette pour établir la PEG.

³¹ Le *Guide de la dette extérieure*, chapitre V, recommande aussi une présentation qui fait ressortir la place qu'occupe dans l'emprunt extérieur le secteur **public** (administrations publiques, autorités monétaires et entités des secteurs bancaires ou autres qui sont des sociétés publiques (paragraphe 5.5)). Cependant, comme il faudrait avoir davantage d'informations sur la dette du secteur public pour pouvoir la ventiler selon les secteurs institutionnels utilisés dans la PEG, le présent document ne suit pas cette présentation.

³² *Guide de la dette extérieure*, tableau 4.3.

Tableau 5 — Relations entre la dette extérieure brute des administrations publiques et la PEG

Encours de la dette extérieure brute— administrations publiques	Composantes de la PEG : engagements des administrations publiques
<i>Court terme</i>	
Instrument du marché monétaire	B.2.2.2.2 Investissements de portefeuille, titres d'engagement, instruments du marché monétaire, administrations publiques
Prêts	B.4.2.2.2 Autres investissements, prêts, administrations publiques, court terme
Crédits commerciaux	B.4.1.1.2 Autres investissements, crédits commerciaux, administrations publiques, court terme
Autres instruments de la dette en engagement Arriérés Autres	B.4.4.2.2 Autres investissements, autres engagements, administrations publiques, court terme
<i>Long terme</i>	
Obligations et autres titres d'emprunt	B.2.2.1.2 Investissements de portefeuille, titres d'engagement, obligations et autres titres d'emprunt, administrations publiques
Prêts	B.4.2.2.1 Autres investissements, prêts, administrations publiques, long terme
Crédits commerciaux	B.4.1.1.1 Autres investissements, crédits commerciaux, administrations publiques, long terme
Autres instruments de la dette en engagement	B.4.4.2.1 Autres investissements, autres engagements, administrations publiques, long terme

Flux financiers de la balance des paiements

79. Pour examiner comment les statisticiens peuvent utiliser les flux financiers de la balance des paiements pour estimer la PEG, la présente section expose brièvement les relations entre les deux états.

80. La position extérieure globale et la balance des paiements sont étroitement liées. La balance des paiements enregistre les transactions financières et non financières avec les non-résidents pendant la période au cours de laquelle elles sont effectuées. La PEG fait état, à un moment donné, en général à la fin de l'exercice, du résultat des transactions financières effectuées antérieurement avec les non-résidents.

81. Le graphique 1 indique les relations entre la PEG et la balance des paiements, en expliquant l'écart entre les encours de la PEG. Il montre comment les variations observées

pendant la période sont dues aux transactions financières, aux prix et au taux de change, ainsi qu'à d'autres ajustements. Les transactions financières qui ont contribué aux variations des encours sont celles qui sont enregistrées dans le compte d'opérations financières de la balance des paiements³³.

Graphique 1 — Relations entre la position extérieure globale et la balance des paiements

	Balance des paiements					
	COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES					
	COMPTE DE CAPITAL					
Encours au début de la période	COMPTE D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES Transactions	Autres variations de l'encours			Encours à la fin de la période	
		Variations de prix	Variations de change	Autres ajustements		
Position extérieure globale	Avoirs Investissements directs à l'étranger Investissements de portefeuille Dérivés financiers Autres investissements Avoirs de réserve	Avoirs Investissements directs à l'étranger Investissements de portefeuille Dérivés financiers Autres investissements Avoirs de réserve	√ √ √ √ √	√ √ √ √ √	√ √ √ √ √	Avoirs Investissements directs à l'étranger Investissements de portefeuille Dérivés financiers Autres investissements Avoirs de réserve
	Engagements Investissements directs de l'étranger Investissements de portefeuille Dérivés financiers Autres investissements	Engagements Investissements directs de l'étranger Investissements de portefeuille Dérivés financiers Autres investissements	√ √ √ √	√ √ √ √	√ √ √ √	Engagements Investissements directs de l'étranger Investissements de portefeuille Dérivés financiers Autres investissements
	Position extérieure globale nette					Position extérieure globale nette

³³ La balance des paiements comprend également le compte des transactions courantes et celui de capital dans lesquels sont enregistrés les transactions non financières (par exemple les échanges de biens et de services) avec les non-résidents.

82. La première mesure à prendre pour établir les encours des composantes de la PEG à partir des flux financiers de la balance des paiements est de les estimer au début de la période.

83. Les statisticiens peuvent utiliser les informations obtenues conformément aux trois sections précédentes sur les sources nationales pour estimer les encours des secteurs des banques, des administrations publiques et des autorités monétaires. Mais, comment peuvent-ils établir les encours de départ si aucune de ces sources n'existe au début de la période ?

84. L'exemple simple ci-après indique la procédure élémentaire à suivre. Si les statisticiens veulent estimer l'encours des **avoirs sous forme de prêts** à la fin de l'exercice 2001, il se peut que des sources nationales leur permettent d'établir les encours de départ pour les secteurs des banques, des administrations publiques et des autorités monétaires³⁴, mais qu'il n'existe pas de données de base analogues pour les « autres secteurs ».

85. En l'occurrence, on pourrait partir des **transactions** du compte d'opérations financières de la balance des paiements. Aux fins de l'exemple susmentionné, on suppose que des données sur les transactions effectuées pour un actif donné sous forme de prêt pendant une période de quatre ans (1998-2001) sont disponibles. Le prêt initial, évalué à 100 (unités de compte), a été enregistré pour la première fois dans le compte d'opérations financières en 1998³⁵. Il a été évalué à sa valeur nominale et n'a donc pas subi l'impact d'aucune variation de prix³⁶, ni de change puisque sa valeur n'est pas liée à celle d'une devise étrangère. Cependant, cinq unités du prêt ont été radiées au cours de la période, ce qui est considéré comme un ajustement de valeur (**autres ajustements**). L'encours à la fin de l'exercice 1998 était donc de 95.

³⁴ Voir la section III.C du présent document pour un bref exposé des sources existantes par catégorie d'investissements (autres investissements, avoirs, prêts).

³⁵ À l'évidence toutefois, s'il existait en 1998 des prêts à rembourser, les flux enregistrés au cours de la période 1998-2001 aboutiraient à une sous-estimation de l'encours.

³⁶ Il n'y a pas de marché secondaire.

		VARIATIONS de l'ENCOURS dues aux :				
	Encours au début de la période	Transactions	Prix	Change	Autres ajustements	Encours à la fin de la période
	Fin de l'exercice 1997					Fin de l'exercice 1998
Avoirs						
Autres investissements						
Prêts						
Autres secteurs	–	+100	–	–	–5	95

+ = augmentation ; – = diminution

86. L'encours (95) devient l'« encours au début de la période, fin de l'exercice 1998 » pour le relevé suivant de la PEG. Si, en 1999, il y avait eu un remboursement (transaction de -10), mais aucune autre variation, l'encours à la fin de l'exercice 1999 aurait alors été de 85.

87. La procédure ci-dessus est également suivie à la fin des exercices 2000 et 2001. À cette date, les données d'encours devaient refléter les **transactions** et **autres variations** cumulées sur les quatre exercices.

88. De cette manière, il est possible d'estimer pour les avoires sous forme de prêts—autres secteurs un encours qui pourra être révisé lorsque des outils plus précis (enquêtes auprès des entreprises, par exemple) seront disponibles. Il est important d'expliquer en détail la méthodologie utilisée pour calculer cet encours à partir des données publiées quelles qu'elles soient.

89. Le *Guide de la dette extérieure* (chapitre 12, appendice, paragraphes 12.36–12.56) offre une méthodologie complète qui permet d'estimer les données d'encours à partir d'informations sur les transactions. On y examine des méthodes détaillées—en partant de cas simples, comme les instruments de dette non négociés dont la valeur est liée à celle de l'unité de compte³⁷, pour finir avec le cas complexe des instruments négociés, qui peuvent subir l'impact de variations de prix ou de change ou d'autres ajustements.

³⁷ En l'occurrence, tous les facteurs, sauf les variations de prix et de change, entrent en jeu.

90. Si les prix, les taux de change et le volume des transactions sont de plus en plus volatils sur une période donnée, et si ce volume augmente par rapport aux stocks³⁸, il devient particulièrement important pour la qualité des estimations d'utiliser des informations plus précises. Il est à l'évidence nécessaire de procéder de temps à autre à des enquêtes sur les encours afin de s'assurer de la qualité des données y afférentes et de vérifier les informations sur les transactions enregistrées.

91. Les statisticiens pourraient également envisager d'utiliser des données de flux pour estimer les données de stock lorsque les enquêtes sur celles-ci sont coûteuses et complexes à la fois pour eux et les répondants et ne sont donc effectuées qu'à de longs intervalles. Ils pourraient extrapoler les résultats obtenus dans des enquêtes de référence en utilisant les informations sur les flux financiers, telles qu'elles sont enregistrées dans la balance des paiements, et en tenant compte des variations de prix et de change et d'autres ajustements. Les pays qui disposent d'un système statistique perfectionné utilisent parfois cette méthode lorsqu'ils ne recueillent pas de données d'encours pour certaines composantes. (Ils peuvent, par exemple, enregistrer des taux de réponse faibles ou se heurter à des difficultés conceptuelles lorsqu'ils saisissent les données d'encours pertinentes au moyen d'enquêtes).

Sources non statistiques (trois séries de données)

92. Les trois sources nationales non statistiques sont les états financiers des entreprises, les autorisations d'investissement étranger et la presse financière.

États financiers des entreprises

93. Les statisticiens peuvent parfois estimer la valeur initiale des investissements directs étrangers à partir des informations contenues dans les états financiers des entreprises. Cette source de données est particulièrement utile lorsqu'ils ne mènent pas encore d'enquêtes auprès des entreprises.

94. Les états financiers peuvent être utilisés pour estimer les investissements directs étrangers, qu'ils entrent dans l'économie ou qu'ils en sortent. L'utilité de cette source de données est fonction de leur degré de consolidation ; en d'autres termes, il s'agit de savoir si les états financiers sont **consolidés** ou **non consolidés**. Les sources des états financiers—elles sont **externes** lorsqu'elles sont diffusées et **internes** lorsqu'elles doivent être consultées auprès des pouvoirs publics—déterminent largement le degré de consolidation offert.

³⁸ L'impact sur l'exactitude des estimations de stock tirées des données de flux (et des estimations de flux tirées des données de stock) est analysé et examiné en détail dans un document de travail du FMI (*Effects of Volatile Asset Prices on Balance of Payments and International Investment Position Data*, Marco Committeri, IMF Working Paper No. 00/191).

Investissements directs de l'étranger

Sources externes

95. En général, il existe, dans le cas des sociétés cotées en bourse, des sources d'information **externes** dans leur rapport annuel, qui peut être imprimé ou diffusé sur support-papier ou sur Internet. On trouve dans les rapports annuels des postes du bilan qui peuvent être utilisés pour estimer les investissements directs étrangers des entreprises. Les états financiers qui sont publiés sont le plus souvent **consolidés**³⁹.

96. L'exemple ci-après montre comment les statisticiens peuvent estimer les investissements directs de l'étranger à partir de cette source. Si l'investisseur direct non résident possède 100 % de l'entreprise résidente⁴⁰, ils peuvent faire cette estimation à partir des capitaux propres (composante B.1.1.2 de la PEG).

Bilan consolidé

Actif	Passif
	Capitaux propres (B.1.1.2)

Sources internes

97. Des informations sur les états financiers peuvent également être obtenues à partir de sources publiques **internes**. Pour établir les statistiques financières nationales, certains services statistiques recueillent des informations sur les états financiers des entreprises à capitaux étrangers. Il se peut que les règles en matière d'échange d'informations en vigueur permettent aux statisticiens d'accéder à cette source de données et d'obtenir des renseignements sur les capitaux propres des actionnaires de ces entreprises.

98. Il est également possible d'obtenir des données internes auprès d'autres services. Là encore, l'accès à ces informations dépend des arrangements existant en matière d'échange d'informations.

99. Il se peut que les informations sur les états financiers recueillies à partir de sources internes **ne soient pas consolidées**. Les statisticiens pourraient alors éventuellement estimer les « autres capitaux » sous la forme de dettes interentreprises. Dans le cas des investissements

³⁹ Cela signifie que les transactions interentreprises ont été éliminées. Il n'est pas possible d'identifier à partir de cette source la composante « autres capitaux » des investissements directs étrangers. Il convient alors d'insérer une note à cet effet dans la documentation méthodologique.

⁴⁰ Si l'investisseur direct non résident possède 50 % de l'entreprise résidente, alors 50 % seulement de sa valeur seraient pris en compte dans les estimations des investissements directs étrangers.

directs de l'étranger, les *prêts de la société mère* se trouvent au passif du bilan et les *prêts à la société mère* à l'actif.

Bilan non consolidé – Investissements directs de l'étranger

Actif	Passif
<i>Prêts à la société mère</i> ⁴¹ B.1.2.1	<i>Prêts de la société mère</i> B.1.2.2

Investissements directs à l'étranger

Sources externes

100. Il est plus difficile d'utiliser les états financiers pour estimer les investissements directs à l'étranger. Les statisticiens peuvent à cet égard s'appuyer sur deux séries d'états financiers, ceux des **investisseurs directs résidents** et ceux des **entreprises d'investissement direct non résidentes**.

101. S'ils sont consolidés, les états financiers des investisseurs directs résidents risquent de fournir des informations qui ne sont pas suffisantes pour calculer les investissements directs à l'étranger à partir du bilan. Cependant, les notes accompagnant les états financiers peuvent contenir certaines informations utiles sur la répartition du capital social des entreprises d'investissement direct non résidentes.

102. Les états financiers constituent une autre source externe potentielle d'information sur les investissements directs à l'étranger dans le cas d'un investisseur direct qui vient d'acquérir une société à l'étranger. Si les états financiers de l'entreprise acquise sont diffusés dans le public, les statisticiens peuvent estimer la valeur initiale de l'investissement direct.

Sources internes

103. Il peut être très utile pour estimer les investissements directs à l'étranger que les investisseurs directs résidents mettent les états financiers des entreprises d'investissement direct non résidentes⁴² à la disposition des statisticiens. Ceux-ci peuvent alors suivre la procédure utilisée pour les investissements directs de l'étranger.

104. Les sources internes peuvent englober les états financiers non consolidés des investisseurs directs résidents. Dans ce cas, il est possible de trouver à l'actif du bilan des

⁴¹ L'entreprise d'investissement direct résidente possède au maximum 10 % du capital de la société mère.

⁴² D'autres services de l'État pourraient recueillir ces informations et, là encore, il faudrait tenir compte des arrangements en matière d'échange d'informations.

informations sur les *investissements dans les entreprises étrangères apparentées* (capital social) et sur les *prêts aux entreprises étrangères apparentées* (autres capitaux). Le passif peut également donner des informations sur les *prêts des entreprises étrangères apparentées* (autres capitaux).

Bilan non consolidé – Investissements directs à l'étranger

Actif	Passif
<i>Investissements dans les entreprises étrangères apparentées</i> A.1.1.1	<i>Prêts des entreprises étrangères apparentées</i> ⁴³ A.1.2.2
<i>Prêts aux entreprises étrangères apparentées</i> A.1.2.1	

105. Lorsqu'ils se servent des états financiers pour estimer les investissements directs étrangers, les statisticiens devraient tenir compte de ce que la plupart des bilans sont établis sur la base de la valeur comptable ou du coût d'origine. Le *MBP5* indique qu'en principe, tous les avoirs et engagements extérieurs devraient être calculés aux prix courants du marché. Cependant, il faut reconnaître qu'en pratique, les valeurs comptables du bilan sont en général utilisées pour établir la valeur des investissements directs étrangers⁴⁴. Si tel est le cas, les statisticiens sont alors encouragés à recueillir des données auprès des entreprises sur la base de la valeur courante du marché⁴⁵; par ailleurs, ils devraient signaler dans la documentation méthodologique qu'ils utilisent la valeur comptable, en indiquant le type (coût d'origine ou valorisation demandée par le conseil d'administration, par exemple).

106. Bien que les états financiers puissent constituer une première source d'information pour estimer les investissements directs étrangers, les statisticiens doivent à l'évidence la compléter au moyen, par exemple, d'enquêtes auprès des entreprises.

Autorisations d'investissement étranger

107. Les sources d'information utilisables dans un pays donné sont en partie régies par la réglementation des transactions internationales (voir supra). Parfois, les mouvements internationaux de capitaux sont limités. En d'autres termes, certains services institutionnels spécifiques ne peuvent investir ni emprunter à l'étranger ou les transactions extérieures doivent être autorisées par un organisme officiel. Les documents administratifs de l'organisme responsable de ces mesures de contrôle des changes sont alors une bonne source de renseignements pour établir la balance des paiements ou la PEG.

⁴³ L'entreprise étrangère apparentée possède au maximum 10 % du capital de l'investisseur direct résident.

⁴⁴ *MBP5*, paragraphe 467.

⁴⁵ *Guide de la dette extérieure*, paragraphe 2.49.

108. Cependant, les données de cette nature présentent souvent de graves lacunes, la procédure d'autorisation n'ayant pas en général été établie pour répondre à des considérations de statistiques macroéconomiques. En outre, d'importants délais peuvent s'écouler entre la date d'autorisation et celle d'exécution des investissements, voire l'investissement autorisé risque de ne pas être réalisé.

109. Ainsi, les informations relatives aux autorisations risquent d'être assez limitées compte tenu du volume des renseignements nécessaires pour établir la PEG. Par exemple, il se peut que les autorisations d'investissement direct dans une économie contiennent des renseignements sur les nouveaux investissements (acquisition ou création de capital social), mais non sur des postes particuliers, comme l'encours des dettes interentreprises, alors qu'il faut recueillir de telles données pour la composante « autres capitaux » des investissements directs. Cette source d'information peut être très utile pour identifier les nouveaux investissements, mais les statisticiens ont besoin d'autres sources, comme les états financiers et les enquêtes auprès des entreprises, pour calculer les investissements étrangers.

Presse financière

110. Dans les pays où certaines catégories d'investissements, comme les investissements directs étrangers, ne jouent qu'un rôle secondaire, les statisticiens peuvent estimer que les informations fournies par les médias économiques et financiers (avec éventuellement quelques enquêtes ponctuelles supplémentaires) peuvent dans un premier temps être suffisantes pour couvrir ce type d'investissement. Le plus souvent, on rencontre ce cas dans les économies qui commencent à libéraliser l'investissement étranger. Toutefois, ces économies devront prendre en temps voulu des mesures pour obtenir les informations nécessaires lorsque cet investissement aura augmenté sous l'effet du processus de libéralisation.

111. Les autres économies pourraient également recourir à cette source d'information pour identifier de nouveaux investissements qui pourraient faire l'objet d'enquêtes ou qui pourraient être estimés en utilisant les états financiers des entreprises concernées.

B. Sources de données étrangères existantes

112. La section III.A était consacrée aux séries de données qui sont généralement établies à des fins nationales. La présente section aborde les sources d'information en provenance des organisations internationales et des pays partenaires. Ces sources, qui peuvent servir à combler certaines carences dans la collecte des données nécessaires pour établir la PEG, sont les statistiques bancaires internationales, l'Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, les statistiques communes de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure et les données des pays partenaires.

113. La présente section examine en outre certaines techniques d'estimation auxquelles les statisticiens peuvent recourir en l'absence de sources de données primaires mieux adaptées à certaines composantes de la PEG ou qu'ils peuvent utiliser pour ajuster les données de base qui ne sont pas compatibles avec le cadre conceptuel recommandé pour la PEG.

Statistiques bancaires internationales⁴⁶

114. Les statistiques bancaires internationales recueillies et diffusées par la Banque des règlements internationaux (BRI) fournissent des informations sur les opérations effectuées dans les principaux centres bancaires internationaux qui constituent la wone de déclaration BRI. Dans ce contexte, les opérations bancaires internationales s'entendent des avoirs et engagements vis-à-vis des non-résidents en quelque monnaie que ce soit qui figurent au bilan des banques, auxquels il faut ajouter les avoirs et engagements analogues en devises vis-à-vis des résidents. Certaines de ces données peuvent être utilisées pour la PEG.

115. Les statistiques bancaires internationales comportent deux séries de données, qui reposent, respectivement, sur le critère de la localisation territoriale ou de la résidence des banques créancières (statistiques dites « **territoriales** ») et sur celui du pays d'origine, ou de la nationalité, des banques créancières (statistiques dites « **consolidées** » établies selon le principe de la consolidation *mondiale* des engagements effectifs des institutions bancaires déclarantes⁴⁷). En conséquence, seules les statistiques territoriales sont une source d'information pertinente pour la balance des paiements et la PEG. Ces données sont publiées dans le *Rapport trimestriel BRI* et peuvent être consultées sur le site de la BRI (www.bis.org).

116. Les statistiques bancaires territoriales donnent par pays, tous les trimestres, des informations (communiquées par les créanciers) sur les prêts et les dépôts des banques et du secteur non bancaire. Nombre de statisticiens utilisent les données sur les crédits et les dépôts concernant le secteur non bancaire (*Rapport trimestriel BRI*, Annexe statistique, tableau 7B⁴⁸) afin de compléter les autres sources d'information nécessaires pour établir la balance des paiements et la PEG. Ces données fournissent des informations sur les créances et les engagements du secteur non bancaire privé vis-à-vis des banques non résidentes et servent à élaborer une partie des composantes « autres secteurs » des autres investissements classés dans les avoirs et les engagements. Plus précisément, le tableau donne, par pays, l'encours des montants, ainsi que les variations ajustées en fonction du change (selon estimation), des prêts et dépôts extérieurs des banques déclarantes concernant le secteur non bancaire.

117. Ainsi, les statisticiens peuvent utiliser les chiffres de l'encours des prêts de leur pays pour calculer les engagements sous forme de prêts des autres secteurs (composante B.4.2.4 de la PEG). Cependant, les données de la BRI ne sont pas ventilées par échéances à court et à long terme. De même, les statisticiens peuvent utiliser les chiffres de l'encours des dépôts du secteur

⁴⁶ Les données de la BRI font l'objet d'un examen approfondi dans le *Guide de la dette extérieure*, chapitre dix-sept, paragraphes 17.3–17.12, et dans le *Guide to the international banking statistics*, juillet 2000, de la BRI, qui peut être consulté sur le site de celle-ci (<http://www.bis.org/publ/other.htm>) .

⁴⁷ Voir *Guide de la dette extérieure*, paragraphe 17.4.

⁴⁸ Tableau 7B, « External loans and deposits of reporting banks vis-à-vis individual countries, vis-à-vis the non-bank sector ».

non bancaire de leur pays pour calculer les avoirs sous forme de dépôts des autres secteurs (composante A.4.3.4 de la PEG).

118. Il convient de souligner que les informations extraites des statistiques de la BRI ne couvrent que *partiellement* ces composantes de la PEG, car elles ne donnent que les encours des pays (28 en août 2002) qui collaborent à l'établissement de ces statistiques.

119. Bien que les statistiques bancaires internationales donnent aussi des informations sur les prêts et les dépôts vis-à-vis des banques, les statisticiens ne les utilisent guère, car les statistiques nationales fournissent en général des informations plus complètes sur ces encours.

120. Les tableaux 14A et 14B (*Rapport trimestriel BRI, statistiques sur les titres*⁴⁹) peuvent contenir certains renseignements sur les engagements des pays résultant d'émissions d'instruments du marché monétaire et d'obligations et autres titres d'emprunt à caractère international. Il convient de souligner que cette source d'information ne porte que sur les « titres internationaux » (titres émis à l'étranger par les pays) et ne couvre pas les titres émis sur le marché intérieur et achetés par des non-résidents. En outre, elle ne prend pas en compte les titres internationaux achetés par les résidents du pays débiteur. En conséquence, les statisticiens devraient utiliser ces données avec prudence dans le cadre de la PEG (ou de la balance des paiements).

Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille

121. L'Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (ECIP) est surtout axée sur la répartition géographique des actifs de portefeuille (titres de participation, titres de créance à long ou à court terme) des pays participants. Les pays partenaires peuvent alors utiliser ces données pour recueillir des informations sur leurs engagements de portefeuille. Ces informations peuvent être difficiles à obtenir du pays débiteur, car, souvent, l'émetteur résident de titres négociés en bourse n'est pas en mesure d'identifier le propriétaire réel de ses titres et risque donc d'ignorer si le créancier est résident ou non⁵⁰.

122. La première ECIP a été menée sous les auspices du FMI, avec comme date de référence le 31 décembre 1997 ; 29 pays y ont participé, dont la plupart des grands pays investisseurs et un petit pays doté d'une place financière internationale (PPPI) (les Bermudes).

123. Le FMI a publié les données recueillies grâce à cette enquête dans le rapport intitulé *Results of the 1997 Coordinated Portfolio Investment Survey (1999)*. Les tableaux II.1 et II.2 de ce rapport, qui indiquent succinctement par pays de l'émetteur les avoirs en titres de participation, ainsi qu'en titres de créance à long terme, des pays participants par pays de

⁴⁹ « International debt securities by country of residence »—Tableau 14A « Money market instruments » ; voir également le tableau 14B « Bonds and notes ».

⁵⁰ Pour un examen approfondi des difficultés que soulève l'établissement de statistiques sur la dette extérieure sous forme de titres négociés, voir *Guide de la dette extérieure*, chapitre treize.

contrepartie de l'émetteur⁵¹, à partir de ces tableaux, les pays débiteurs sont en mesure de connaître de façon relativement fiable la situation de leurs créanciers.

124. En 2000, le FMI a publié le document intitulé : *Analysis of 1997 Coordinated Portfolio Investment Survey and Plans for the 2001 Survey (Analysis and Plans)* à la suite de la décision du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI de rééditer l'enquête, cette fois sur la situation au 31 décembre 2001. Ce document a comparé le total des avoirs et celui des engagements (ce dernier étant estimé par le FMI) sous forme d'investissements de portefeuille transfrontières, faisant ressortir un écart de \$1 700 milliards. Pour cette raison, et compte tenu des avoirs déclarés par les Bermudes dans l'ECIP de 1997, le FMI s'est employé à élargir le champ couvert par la deuxième ECIP, et notamment à y faire participer davantage de PPPFI.

125. Pour aider les participants à répondre à l'enquête de 2001, le FMI a publié le *Guide pour l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, seconde édition (Guide ECIP)*. Le nombre des participants, dont plus d'une douzaine de PPPFI, a été deux fois plus élevé qu'en 1997. En conséquence, les résultats de cette enquête, qui a couvert un champ beaucoup plus large, sont plus utiles et plus précis. On s'attend à ce que les premiers résultats soient publiés dans les douze mois de la date de référence.

126. Alors que la version définitive de la présente étude était mise au point, une lettre a été envoyée à tous les pays qui ont répondu à l'ECIP de 2001 pour les inviter à participer à une ECIP sur la situation au 31 décembre 2002, puis tous les ans par la suite. D'après les réponses reçues, presque tous ont accepté cette invitation. À mesure que les pays (ainsi que leurs répondants) se familiariseront avec la communication d'informations dans le cadre de l'enquête et que le nombre des pays participants continuera d'augmenter, les données seront plus exactes et plus exhaustives et publiées plus rapidement, ce qui aidera les pays débiteurs à établir leurs propres chiffres sur l'encours de leurs investissements de portefeuille.

Statistiques communes de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure⁵²

127. Le groupe de travail inter-organisation sur les statistiques financières a élaboré des tableaux sur la dette extérieure qui sont publiés conjointement par la BRI, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale. On y trouve des données sur la dette extérieure, les créances bancaires et les avoirs de réserve internationaux des pays en développement et des économies de marché émergentes. Bien qu'ils se fondent essentiellement sur des informations fournies par les créanciers et le marché, ces tableaux contiennent aussi des renseignements communiqués par

⁵¹ La communication de renseignements sur les titres à court terme était facultative dans l'ECIP de 1997. Le tableau II.3 contient des données sur les avoirs sous forme de titres à court terme des 15 pays participants qui ont fourni ce type d'information.

⁵² Pour plus de précisions, voir *Guide de la dette extérieure*, chapitre dix-sept –paragraphe 17.70-17.74.

les pays débiteurs eux-mêmes. Ces données peuvent être très utiles pour les pays débiteurs qui n'établissent pas systématiquement l'encours de leur dette (publique ou privée) extérieure.

128. Les tableaux communs sur la dette comportent quatorze séries de données de stock et de flux, établies sur une base essentiellement trimestrielle et présentées sous trois grandes rubriques : dette extérieure-ensemble des échéances, dette à échéance d'au plus un an et postes pour mémoire. Ces tableaux peuvent être consultés sur le site de l'OCDE (<http://www1.oecd.org/dac/debt>)⁵³. On trouvera au tableau 6 les séries de données figurant dans les tableaux communs, ainsi que les sources de ces données⁵⁴.

Tableau 6 — Statistiques communes de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure : séries de données

Séries de données		Source	Description
Dette extérieure – ensemble des échéances			
A	<u>Bank loans</u> Prêts bancaires	BRI Statistiques bancaires territoriales	Prêts consentis par des banques résidentes de 28 pays.
B	<u>Debt securities issued abroad</u> Titres de dette émis à l'étranger	BRI Statistiques sur les titres internationaux	Instruments du marché monétaire, obligations et autres titres d'emprunt émis sur les marchés internationaux par des emprunteurs publics ou privés.
C	<u>Brady bonds</u> Obligations Brady	Banque mondiale	Obligations émises pour restructurer la dette envers les banques commerciales conformément au Plan Brady de 1989.
D	<u>Nonbank trade credits</u> Crédits commerciaux non bancaires	OCDE	Crédits à l'exportation non bancaires officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle accordés par 25 pays de l'OCDE.
E	<u>Multilateral claims</u> Créances multilatérales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, BID, FMI, Banque mondiale)	Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, BID, FMI, Banque mondiale	Prêts de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement, utilisation des crédits du FMI, prêts de la BIRD et crédits IDA de la Banque mondiale).
F	<u>Official bilateral loans</u> Prêts bilatéraux officiels (créanciers du CAD)	OCDE	Prêts concessionnels (aide) et autres accordés essentiellement à des fins de développement par les 21 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et la Corée (situation en 2000).

⁵³ Ainsi qu'à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/ed/joint.htm>.

⁵⁴ Pour chaque série de données, des métadonnées détaillées, comprenant une brève évaluation de leur qualité, sont aussi publiées sur le site de l'OCDE (<http://www1.oecd.org/dac/debt/htm/metadata.htm>).

Tableau 6 (conclusion)

Séries de données		Source	Description
Dettes à échéance d'au plus un an			
Engagements assortis d'une échéance initiale maximum d'un an, plus les remboursements exigibles dans les 12 mois au titre d'engagements d'échéance initiale de plus d'un an et les arriérés.			
G	<u>Liabilities to banks</u> Engagements envers les banques	BRI Statistiques bancaires consolidées (non utilisées pour la PEG)	Engagements (y compris les avoirs en titres à court terme qui figurent aussi à la ligne H) envers des banques nationales de 23 pays (c'est-à-dire où elles ont leur siège), qui déclarent leurs créances sur une base consolidée à l'échelle mondiale.
H	<u>Debt securities issued abroad</u> Titres de dette émis à l'étranger	BRI Statistiques sur les titres internationaux	Instruments du marché monétaire, obligations et autres titres d'emprunt émis sur les marchés internationaux par des emprunteurs publics ou privés, y compris les titres détenus par des banques étrangères qui figurent aussi à la ligne G.
I	<u>Nonbank trade credits</u> Crédits commerciaux non bancaires	OCDE	Crédits à l'exportation non bancaires officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle accordés par 25 pays de l'OCDE.
Pour mémoire			
J	<u>Total liabilities to banks</u> Total des engagements envers les banques	BRI Statistiques bancaires territoriales	Engagements envers des banques résidentes de 28 pays (ligne A, plus avoirs des banques en titres de dette partiellement inclus à la ligne B et autres créances, qui ne sont pas des prêts, ou titres de dette).
K	<u>Total liabilities to banks</u> Total des engagements envers les banques	BRI Statistiques bancaires consolidées (non utilisées pour la PEG)	Engagements (à court terme (ligne G) ou à long terme) envers des banques nationales de 23 pays (c'est-à-dire où elles ont leur siège), qui déclarent leurs créances sur une base consolidée à l'échelle mondiale.
L	<u>Total trade credits</u> Total des crédits commerciaux	OCDE	Crédits à l'exportation officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle accordés par 25 pays de l'OCDE.
M	<u>Total claims on banks</u> Total des créances sur les banques	BRI Statistiques bancaires territoriales	Créances sur des banques résidentes de 28 pays.
N	<u>International reserve assets</u> Avoirs de réserve internationaux (or non compris)	FMI	Avoirs en DTS des autorités monétaires, position de réserve au FMI et avoirs en devises.

Source : <http://www1.oecd.org/dac/debt/htm/backsum.htm>

129. Les statisticiens peuvent trouver dans les tableaux communs les données pertinentes sur les encours des crédits commerciaux, les prêts multilatéraux accordés par des organisations internationales et les prêts bilatéraux officiels. Comme elles reposent sur des informations communiquées par les créanciers, ces données peuvent constituer une autre source de renseignements pour les pays débiteurs.

130. Les séries D, I et L offrent des données sur les crédits commerciaux. En outre, les séries D et I portent sur les crédits à l'exportation non bancaires officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle accordés par 25 pays de l'OCDE. La série D donne les montants totaux en termes de stock et de flux, tandis que la série I est limitée aux crédits commerciaux non bancaires dont l'échéance restant à courir est d'au plus un an. Les données de la série D peuvent être utilisées pour établir la composante B.4.1 de la PEG « Engagements — autres investissements — crédits commerciaux ». Puisqu'elles portent sur des crédits accordés à la fois au secteur public et au secteur privé dans les pays emprunteurs, ces données ne peuvent être ventilées entre les administrations publiques et les autres secteurs (composantes types de la PEG recommandées). En outre, les informations sur les échéances sont fournies sur une base résiduelle, ce qui n'est pas conforme au concept d'échéance initiale préconisé pour la PEG.

131. La série L indique le *total* des crédits à l'exportation officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle accordés par 25 pays de l'OCDE. Elle inclut les crédits commerciaux non bancaires figurant à la série D, ainsi que les crédits financiers ou acheteurs consentis par les *banques* et garantis ou assurés par un organisme officiel de garantie des crédits à l'exportation de l'un des pays déclarants de l'OCDE. Ces données ne cadrent donc pas avec le concept de crédits commerciaux utilisé pour la PEG, qui ne couvre que l'octroi direct de crédits par les fournisseurs ou les acheteurs et les avances versées pour des travaux en cours. Les crédits commerciaux accordés par les banques sont classés dans la PEG parmi les prêts.

132. Les statisticiens ne doivent pas oublier que les informations données dans les tableaux communs sur les crédits commerciaux non bancaires ne couvrent que partiellement l'encours des engagements sous forme de crédits commerciaux dans la PEG. En effet, les crédits à l'exportation officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle accordés par les pays qui ne communiquent pas de données à l'OCDE et les crédits commerciaux non garantis par un organisme officiel de garantie des crédits à l'exportation ne figurent pas dans ces tableaux.

133. Les données sur les créances multilatérales publiées dans les tableaux communs portent sur le total des prêts accordés par les organisations financières internationales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, FMI et Banque mondiale). En général, les stocks correspondent à l'encours des obligations au titre de prêts⁵⁵. Les tableaux ne donnent toutefois pas de précisions sur le secteur institutionnel emprunteur.

134. Les prêts multilatéraux peuvent être consentis à l'un ou l'autre des quatre secteurs institutionnels mentionnés dans la PEG. Les tableaux communs n'indiquent que le total des créances multilatérales même si certaines organisations internationales ne peuvent prêter qu'à un seul secteur institutionnel précis (par exemple, les autorités monétaires dans le cas des crédits et prêts du FMI). Bien que de telles informations sectorielles ne soient pas disponibles,

⁵⁵ Pour plus de précisions sur la couverture des données provenant des différentes organisations, voir les métadonnées sur le site de l'OCDE.

les statisticiens peuvent utiliser ces données pour estimer le *total* des engagements sous forme de prêts dans les autres investissements (B.4.2).

135. En principe, les données sur les prêts bilatéraux officiels (série F des tableaux communs) soulèvent des difficultés analogues. Les prêts consentis par le secteur officiel des pays créanciers pourraient être destinés à n'importe lequel des quatre secteurs institutionnels de l'économie bénéficiaire. Les tableaux communs ne donnant aucune précision de cette nature, les statisticiens ne peuvent ventiler les données selon les composantes types de la PEG que s'ils disposent d'informations supplémentaires. En outre, les données ne couvrent que les prêts officiels accordés par les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Les prêts bilatéraux officiels, comme les prêts multilatéraux, devraient être enregistrés sous «engagements—autres investissements—prêts » dans la PEG du pays débiteur (B.4.2).

136. Les statisticiens peuvent obtenir des données pour le tableau directement d'autres sources. Les sources émanant de la BRI (statistiques bancaires territoriales et statistiques sur les titres émis sur les marchés internationaux) dont proviennent certaines séries de données sont déjà exposées dans le présent guide.

137. Il devrait être possible d'obtenir d'autres informations à partir des sources nationales. Par exemple, les obligations Brady devraient être incluses dans les données sur la dette extérieure publique que les pays établissent selon les critères statistiques y afférents. Les données—publiées dans un poste pour mémoire—sur les avoirs de réserve internationaux sont établies au moyen de celles que fournissent les pays membres du FMI ou que l'on trouve dans les comptes du FMI (pour les encours de DTS et la position de réserve au FMI). Ces données sont donc disponibles dans les pays qui préparent leur PEG.

Données des pays partenaires

138. Les données obtenues directement des principaux pays partenaires peuvent constituer d'autres sources utiles d'information, à condition que ces pays ventilent géographiquement les statistiques sur leurs transactions ou encours extérieurs.

139. En ce qui concerne les avoirs et engagements financiers extérieurs, les pays recueillent très vraisemblablement des informations par pays investisseur (créancier) ou débiteur sur les investissements directs (du fait en partie de l'importance que ces informations revêtent souvent pour l'analyse en raison de l'intérêt durable que l'investisseur obtient dans une entreprise résidente d'une autre économie) et sur les investissements de portefeuille (à cause essentiellement de l'amélioration de la couverture de l'ECIP).

140. Pour les autres catégories d'investissements, les pays peuvent constater qu'une ventilation géographique par pays créancier et débiteur est en général plus difficile à réaliser et, en conséquence, moins fiable. Quoi qu'il en soit, le champ couvert par les données des pays partenaires est rarement exhaustif, de sorte que, le plus souvent, ces données sont utilisées pour compléter d'autres sources primaires.

C. Sources existantes par catégorie d'investissements

1. Investissements directs

	Sources nationales existantes					Sources extérieures
	Avoirs et engagements extérieurs des banques	Flux financiers de la B.P.	États financier	Autorisations d'investissement étranger	Presse financier	
A. AVOIRS						
1. Investissements directs à l'étranger		x	X	X	X	x
1.1 Capital social et bénéfices réinvestis	X	x	X			x
1.1.1 Créances sur les entreprises		x				
1.1.1.2 Engagements envers les entreprises		x	X			x
1.2 Autres capitaux		x	X			
1.2.1 Créances sur les entreprises		x	X			
1.2.2 Engagements envers les entreprises		x	X			
B. ENGAGEMENTS						
1. Investissements directs de l'étranger		X	X	X	X	x
1.1 Capital social et bénéfices réinvestis		X	X			x
1.1.1 Créances sur les investisseurs directs	X	X				
1.1.1.2 Engagements envers les investisseurs		X				
1.2 Autres capitaux		X	X			x
1.2.1 Créances sur les investisseurs directs		X	X			
1.2.2 Engagements envers les investisseurs		X	X			

Note : Avoirs et engagements extérieurs des banques – les titres de participation peuvent inclure des opérations d'investissements de portefeuille et doivent donc être utilisés avec précaution

Flux financiers de la B.P. – Plusieurs sources devraient être utilisées pour estimer l'encours

États financiers – Valorisation - l'information peut être donnée à la « valeur comptable » et non à celle du marché

Autorisations d'IDE, presse financière et données des pays partenaires - emploi limité (voir texte)

2. Investissements de portefeuille

	Sources nationales existantes				Sources extérieures existantes	
	Avoirs et encaissements extérieurs des banques	Autorités monétaires	Administrations publiques	Flux financiers de la B.P.	BRI Titres inter.	ECIP 1997
A. AVOIRS						
2.1 Titres de participation				X		
2.1.1 Autorités monétaires		X		X		
2.1.2 Administrations publiques				X		
2.1.3 Banques	X			X		
2.1.4 Autres secteurs				X		
2.2 Titres de créance				X		
2.2.1 Obligations et autres titres d'emprunt				X		
2.2.1.1 Autorités monétaires		X		X		
2.2.1.2 Administrations publiques				X		
2.2.1.3 Banques	X			X		
2.2.1.4 Autres secteurs				X		
2.2.2 Instruments du marché monétaire				X		
2.2.2.1 Autorités monétaires		X		X		
2.2.2.2 Administrations publiques				X		
2.2.2.3 Banques	X			X		
2.2.2.4 Autres secteurs				X		
B. ENGAGEMENTS						
2.1 Titres de participation				X		X
2.1.1 Banques				X		
2.1.2 Autres secteurs	X			X		
2.2 Titres d'engagement				X		
2.2.1 Obligations et autres titres d'emprunt				X	X	X
2.2.1.1 Autorités monétaires		X		X		
2.2.1.2 Administrations publiques			X	X		
2.2.1.3 Banques	X			X		
2.2.1.4 Autres secteurs				X		
2.2.2 Instruments du marché monétaire				X		X
2.2.2.1 Autorités monétaires		X		X	X	
2.2.2.2 Administrations publiques			X	X		
2.2.2.3 Banques	X			X		
2.2.2.4 Autres secteurs				X		

Notes :

Avoirs et engagements extérieurs des banques – les titres de participation peuvent comprendre des prises de participation directes et doivent donc être utilisés avec précaution. **Autorités monétaires** - il se peut que ces données n'existent pas si la politique de gestion des réserves ou d'autres dispositions empêchent les autorités monétaires d'investir dans certaines catégories d'actifs ou de contracter certains engagements, types of assets or

Les statistiques sur les titres internationaux de la BRI peuvent être utilisées si aucune donnée nationale n'est disponible. Il convient de souligner que, puisque seuls les « titres internationaux » sont déclarés, les titres émis sur le marché intérieur et achetés par des non-résidents ne sont pas couverts par cette source d'information. En outre, les titres internationaux achetés par les résidents du pays débiteur ne sont pas pris en compte (*Guide de la dette extérieure*, paragraphes 17.10-17.12).

ECIP 1997 – à cause des délais, les données devraient être utilisées à titre de référence et uniquement à des fins d'information au niveau des pays.

Autres investissements (continuation)

Note : **Autorités monétaires** – il se peut que ces données n'existent pas si la politique de gestion des réserves ou d'autres dispositions empêchent les autorités monétaires d'investir dans certaines catégories d'actifs ou de contracter certains engagements.
 Les **statistiques bancaires internationales de la BRI** peuvent être utilisées si aucune donnée nationale n'est disponible. Il convient de souligner que leur couverture est partielle, en ce sens qu'elle se limite aux encours vis-à-vis des banques non résidentes qui communiquent des données à la BRI.
Statistiques communes de la BRI du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure – *Crédits commerciaux* – leur couverture est partielle, car en sont exclues les crédits commerciaux officiels ou bénéficiant d'une garantie officielle accordés par des pays qui ne communiquent pas de données à l'OCDE et les crédits commerciaux qui ne sont pas garantis par un organisme officiel de garantie des crédits à l'exportation. Les prêts multilatéraux et bilatéraux ne peuvent être ventilés par secteur et leur couverture est partielle (voir texte).
 Pour une définition des *Autres comptes à recevoir/à payer*, voir *MSMF*, paragraphe 179.

5. Avoirs de réserve

	Source nationale existante
	Autorités monétaires
A. Avoirs de réserve	
5.1 Or monétaire	X
5.2 DTS	X
5.3 Position de réserve au FMI	X
5.4 Devises étrangères	X
5.4.1 Monnaie fiduciaire et dépôts	X
5.4.1.1 Au près des autorités monétaires	X
5.4.1.2 Au près des banques	X
5.4.2 Titres	X
5.4.2.1 Titres de participation	X
5.4.2.2 Obligations et autres titres d'emprunt	X
5.4.2.3 Instruments du marché monétaire	X
5.4.3 Dérivés financiers (net)	X
5.5 Autres créances	X

Note : la position de réserve au FMI n'apparaît pas dans le « compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale » (*MSMF* p. 121), mais elle peut être obtenue auprès des autorités monétaires ou du FMI.

D. Enquêtes sur les avoirs et engagements financiers extérieurs

141. À l'évidence, les sources de données indiquées jusqu'à présent ne couvrent pas toutes les données nécessaires pour établir les statistiques de la PEG. Les lacunes les plus courantes concernent la position extérieure du secteur non bancaire privé (entreprises non bancaires, et personnes physiques et ménages).

142. Pour les statisticiens, il est en général difficile de recueillir des données sur les avoirs et engagements extérieurs des ménages au moyen d'enquêtes, car les cas de sous-déclaration ou d'absence de réponse (surtout pour les avoirs) risquent d'être nombreux. Dans la plupart des pays, ils recueillent ces données en interrogeant les intermédiaires financiers et les institutions dépositaires (pour les investissements de portefeuille, par exemple) ou en utilisant les sources de données internationales exposées précédemment.

143. Pour combler les lacunes dans la collecte des données sur les entreprises, les pays mettent en général au point des enquêtes sur les avoirs et engagements financiers extérieurs des entreprises. Lorsqu'ils conçoivent un système d'enquête (auprès des entreprises ou sur les investissements de portefeuille), les statisticiens doivent tenir compte des diverses autres sources d'information qu'ils ont l'intention d'utiliser, afin d'éviter tout double emploi ou omission dans le processus global d'établissement des statistiques.

Enquêtes auprès des entreprises

144. Les enquêtes auprès des entreprises jouent un rôle capital lorsque le système de collecte des données nécessaires pour établir la balance des paiements et la PEG est perfectionné. Le *Guide ESBP*⁵⁶ et le *Guide de la dette extérieure*⁵⁷ donnent des conseils utiles pour la mise au point de ces enquêtes. Les enquêtes dans le cadre desquelles les données sont recueillies directement auprès de l'entité partie aux transactions internationales peuvent couvrir toute la panoplie de transactions et d'encours internationaux ou, compte tenu des autres sources disponibles, uniquement des activités ou des encours spécifiques. En général, les enquêtes spécifiquement conçues pour les statistiques de la balance des paiements ou de PEG répondent mieux aux besoins conceptuels de ces statistiques que certaines autres sources d'information (données administratives ou informations provenant d'institutions internationales, par exemple).

145. Les enquêtes sur les entreprises pourraient couvrir non seulement les encours extérieurs, mais aussi les transactions (financières ou autres) et les autres variations des encours, de même que les flux de revenus connexes. Il est peut-être plus efficace de recueillir ces informations dans le cadre d'une seule enquête, solution qui assure en général une

⁵⁶ Ces enquêtes sont abordées au chapitre XVIII de ce guide, voir notamment les paragraphes 883-904 et 910-918.

⁵⁷ *Guide de la dette extérieure*, paragraphes 12.11–12.20.

meilleure cohérence entre les données de la balance des paiements et celles de la PEG, que de mener des enquêtes distinctes pour les données de flux et de stocks.

146. Pour assurer une bonne couverture des activités transfrontières, il est nécessaire de tenir un registre des entreprises qui doivent ou qui pourraient être sondées. Les états de balance des paiements seraient une bonne source d'information pour identifier les entreprises présentant un intérêt pour la PEG.

147. Lorsqu'ils mettent au point une enquête, les statisticiens ont besoin de choisir une approche (recensement, enquêtes par sondage) pour cerner la population à sonder. Ils ont aussi besoin de déterminer l'unité statistique qui doit leur fournir les informations (établissement, entreprise, groupe d'entreprises) et d'élaborer une stratégie de collecte des données⁵⁸.

148. En général, les statisticiens jugent utile de recueillir des informations au niveau des instruments. Cette solution est particulièrement pertinente pour les titres, mais aussi, dans certains pays, pour d'autres types d'instruments (prêts par exemple). La collecte des données à un niveau de précision très élevé facilite en général leur vérification, ainsi que l'établissement des données sur les flux de revenus connexes à utiliser pour la balance des paiements. Il est judicieux de prendre en considération ces avantages par rapport au coût d'ordinaire plus élevé de cette approche. Les statisticiens ont donc besoin de tenir compte des pratiques suivies par les entités déclarantes en matière de stockage, de comptabilisation, etc. (par exemple, utilisation des numéros d'identification des instruments) des données sur les avoirs et engagements extérieurs et de voir comment ces pratiques pourraient faciliter l'établissement des statistiques.

149. Les statisticiens trouveront dans le *Guide ESBP* une série de formulaires types pour les enquêtes auprès des entreprises, qu'ils pourront utiliser comme point de départ en vue de mettre en place un système de collecte des données nécessaires pour établir la balance des paiements et la PEG.

150. Le formulaire type 12⁵⁹ (créances et engagements financiers à l'égard des non-résidents) est particulièrement utile pour la PEG⁶⁰. Il peut être utilisé pour différentes catégories d'entreprises, dont les banques et les autres entreprises financières, car, souvent, les données recueillies auprès de ces entités pour les statistiques monétaires et bancaires ne sont pas totalement exploitables pour la balance des paiements et la PEG. Ce formulaire couvre parfaitement les différentes catégories d'instruments financiers requises pour établir

⁵⁸ La conception des enquêtes est évoquée au chapitre XVIII du *Guide ESBP*, voir en particulier les paragraphes 883–904 et 910–918.

⁵⁹ Voir *Guide ESBP*, page 363.

⁶⁰ Voir également les paragraphes 180–186 et 1017–1024 du *Guide ESBP*.

les données de la balance des paiements et de la PEG. Il intègre les données de stocks et de flux (transactions et autres variations), ainsi que celles sur les revenus correspondants, à fournir et communique ainsi les informations nécessaires pour rapprocher les données de stocks de début et de fin de période.

151. Les économies ont en général besoin d'adapter les formulaires d'enquête à leur situation spécifique. Par exemple, lorsque leur structure financière est peu développée et qu'en conséquence, certains types d'investissement ne sont guère importants, les statisticiens pourraient ne pas tenir compte de certaines sections du formulaire de déclaration des données afin de simplifier celle-ci et de réduire le coût de l'enquête⁶¹. En revanche, ils pourraient le développer afin qu'il comporte des informations propres à leur pays ou des précisions sur les instruments financiers. En outre, il n'est pas nécessaire que le formulaire d'enquête soit le même pour toutes les catégories d'entreprises. Par exemple, les statisticiens pourraient envisager de mettre au point des questionnaires spécifiques pour les entreprises entretenant des relations d'investissement direct ou pour les intermédiaires financiers (voir aussi la section suivante). Pour d'autres entreprises, ils pourraient simplifier le formulaire de déclaration.

Enquêtes sur les investissements de portefeuille

152. La collecte d'informations sur les opérations internationales de portefeuille sous forme de titres fait intervenir plusieurs entités économiques (banques, fonds de placement, institutions dépositaires, émetteurs des titres et investisseurs finals). La complexité de la collecte augmente, cela va de soi, en fonction du degré de développement des marchés financiers.

153. Il est particulièrement important pour les statisticiens de prêter attention aux risques de double emploi ou d'omission lorsqu'ils mettent au point un système de collecte des données pour les investissements de portefeuille (transactions et encours). Il est également important de choisir soigneusement la population à sonder et de prévoir des règles claires pour la déclaration des données.

154. Lorsque des intermédiaires financiers gèrent les transactions sur titres et les positions d'encours qui en découlent, les statisticiens peuvent très souvent constater qu'il est difficile de recueillir ces informations directement auprès des détenteurs résidents. On trouvera au chapitre VI du *Guide ESBP* des conseils pratiques sur la façon de collecter auprès des intermédiaires les données sur ces transactions et encours.

155. Le formulaire type 13 (titres internationaux) du *Guide ESBP*⁶² vise tout particulièrement les intermédiaires et pourrait compléter le formulaire type 12 — plus

⁶¹ Un formulaire simplifié est présenté au chapitre XIX (exemple 19.3) du *Guide ESBP*.

⁶² Voir paragraphes 1025–1029 du *Guide ESBP*, ainsi que la page 375 pour le formulaire type 13.

général — utilisé dans le cas des enquêtes auprès des entreprises. Conçu pour recueillir des données précises titre par titre auprès des intermédiaires résidents, il montre bien comment les pays pourraient incorporer les informations nécessaires sur les transactions et les encours sur titres dans un questionnaire d'enquête. Comme dans le cas du formulaire type prévu pour les enquêtes sur les avoirs et engagements extérieurs auprès des entreprises, les statisticiens pourraient être amenés, en fonction des besoins de leur pays, à le modifier, le fractionner ou le simplifier.

156. Les statisticiens peuvent trouver dans le *Guide pour l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, seconde édition (Guide ECIP)*, en particulier aux chapitres 4 et 5, d'autres conseils pratiques sur la façon de préparer, organiser et mener une enquête sur les **actifs d'investissement de portefeuille** (encours uniquement). Pour collecter les informations de cette nature, ce guide propose notamment de procéder à des enquêtes visant à recueillir des données titre par titre auprès des institutions dépositaires et investisseurs finals ou des données agrégées auprès des investisseurs finals ou auprès des dépositaires et investisseurs finals. Il mentionne en outre les avantages et les inconvénients de chacune de ces solutions pour aider les statisticiens à choisir celle qui convient le mieux à leur pays. Il publie différents formulaires types de collecte des données adaptés à ces solutions, ainsi que des formulaires types complémentaires pour les petites économies dotées d'une place financière internationale (centres offshore).

157. Le *Guide ECIP* n'indique pas comment recueillir et établir des données sur les **engagements de portefeuille**. En ce qui concerne les données sur les titres de créance négociés, les statisticiens sont invités à consulter le *Guide ESBP*. Ils pourraient également consulter le chapitre treize du *Guide de la dette extérieure*, qui énumère les catégories de répondants potentiels auprès desquels ils peuvent recueillir des informations sur les titres émis localement. On y trouve aussi des conseils sur la façon de collecter des données sur les titres émis par des résidents sur les marchés étrangers.

IV. ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES DE LA PEG : AUTRES ASPECTS

158. Le présent guide vise surtout à présenter des sources de données exploitables pour établir les statistiques de la PEG (en d'autres termes, on y évoque les aspects de ce processus statistique qui concernent la collecte de ces données), mais les statisticiens ont besoin d'examiner d'autres aspects importants de ce processus. Ces aspects portent sur le cadre institutionnel, qui doit faciliter la production de statistiques de bonne qualité, les procédures d'agrégation et de validation des données recueillies et le volet publication. Le présent chapitre expose ceux de ces aspects qui sont censés concerner spécifiquement l'établissement des données de la PEG (en particulier le cadre institutionnel et la diffusion de ces données).

A. Cadre institutionnel

159. Le cadre institutionnel dans lequel sont établies les statistiques devrait faciliter la production de statistiques de qualité. Il est important que les statistiques officielles soient établies conformément à de bonnes pratiques (c'est-à-dire, par exemple, que cette opération

repose sur des bases juridiques et que les responsabilités soient bien définies et les ressources suffisantes). La présente section est donc consacrée aux questions institutionnelles qui portent plus précisément sur l'établissement des statistiques de la PEG.

160. Il est indispensable de déterminer l'organisme qui devrait avoir la responsabilité générale d'établir les statistiques de la PEG. (Il est très fréquent que plusieurs organismes collaborent à la production de telles statistiques.) D'ordinaire, cette responsabilité est confiée à la banque centrale, un institut central de la statistique ou un organisme de contrôle des changes, mais parfois aussi à un ministère (ministère des finances, des affaires économiques ou des relations internationales, par exemple) ou à un organisme en dépendant. En fait, les données sont souvent recueillies et établies par plusieurs organismes, auquel cas il est essentiel qu'ils coordonnent leurs travaux.

161 La responsabilité d'établir les statistiques de la PEG dépend principalement de plusieurs facteurs : contexte institutionnel général du pays, ressources dont disposent les divers organismes en jeu, accès aux sources de données existantes, expérience de ces organismes dans la collecte de données et compétences de leur personnel. Cependant, il se pourrait que la décision soit prise essentiellement en raison de la relation étroite qui existe entre les statistiques de la balance des paiements et celles de la PEG et, en conséquence, des effets de synergie susceptibles de découler de l'élaboration par le même organisme des deux séries de statistiques. En ce qui concerne le cadre conceptuel des statistiques de la PEG, l'organisme chargé de l'établissement de celles de balance des paiements répondrait en général aux critères sur l'expérience du personnel. Il va de soi qu'il aurait peut-être besoin de mettre au point des méthodes spécifiques pour recueillir et établir des données de stocks. Cependant, il pourrait dans une certaine mesure utiliser les données recueillies aux fins de la balance des paiements pour élaborer la PEG, voire adapter ou développer les méthodes de collecte existantes de manière à tenir compte des besoins particuliers de la position financière extérieure d'une économie. En outre, la centralisation de l'établissement des statistiques de la balance des paiements et de la PEG au sein d'un seul organisme simplifierait le rapprochement des données de flux et d'encours sur le secteur extérieur et renforcerait donc la cohérence générale de ces deux séries de données.

162. Néanmoins, d'autres organismes pourraient également jouer un rôle de premier plan dans la préparation de la PEG si, pour certaines raisons, il n'était pas avantageux d'intégrer la production des statistiques de la balance des paiements et de la PEG. Des considérations pratiques, comme le volume limité de ressources, pourraient être décisives, ou bien il se pourrait que des organismes autres que l'institution chargée d'établir la balance des paiements aient accès à diverses données qu'ils jugent précieuses pour élaborer les statistiques de la PEG.

163. Parfois, les pays envisagent de réaménager complètement leur système de collecte des données utilisées pour la balance des paiements à la suite, par exemple, d'un démantèlement du contrôle des changes et des carences qui en résultent pour cette source de données. Ainsi, lorsqu'un pays commence à établir des statistiques de la PEG, il peut saisir cette occasion pour confier cette opération à un autre service statistique (et, par exemple, la transférer de

l'organisme chargé du contrôle des changes ou de la banque centrale à un institut central de la statistique).

164. Si, pour les raisons susmentionnées, plusieurs organismes sont chargés, à titre plus ou moins provisoire, de recueillir et d'établir les données requises pour la balance des paiements et la PEG, il est indispensable qu'ils coordonnent leurs travaux afin d'assurer la qualité des statistiques du secteur extérieur. De même, si des organismes différents produisent les données sur la dette (publique) extérieure et sur la PEG, une coopération étroite s'impose entre eux, car les données sur l'encours de la dette extérieure peuvent être considérées comme une sous-série de celles de la PEG. Ces organismes ont besoin de coordonner les obligations de déclaration afin d'éviter que les déclarants ne communiquent les mêmes informations à plusieurs d'entre eux. En outre, les deux séries de statistiques doivent être cohérentes.

B. Diffusion des statistiques de la PEG

165. Lorsqu'on diffuse des données statistiques, il faut tenir compte des besoins de l'utilisateur (périodicité, degré d'actualité, niveau de précision, révisions requises, informations et explications nécessaires, etc.). Dans la présente section, on aborde les aspects couverture, périodicité et degré d'actualité des statistiques de la PEG tels que les prévoient les normes de diffusion des données du FMI — norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et système général de diffusion des données (SGDD). Ces normes ont été adoptées à la suite de la crise financière internationale de 1994-95 afin d'aider les pays membres à communiquer au public leurs données économiques et financières⁶³.

166. La **NSDD** s'adresse aux pays qui ont, ou essaient d'avoir, accès aux marchés internationaux des capitaux. L'adhésion à la NSDD est facultative, mais les pays membres participants s'engagent à fournir les informations correspondantes nécessaires au FMI et à observer les divers éléments de la NSDD.

167. En ce qui concerne les données de la PEG, la NSDD prévoit la diffusion des données annuelles dans les deux trimestres qui suivent la fin de la période de référence. Elle encourage une diffusion trimestrielle des relevés de la PEG dans le trimestre suivant leur établissement. Pour ce qui est de la couverture des données, elle recommande la ventilation spécifiée dans le *MBP5* (voir appendice I). Les statisticiens devraient classer les avoirs et les engagements selon les rubriques suivantes : investissements directs, investissements de portefeuille (ventilés entre titres de participation et titres de créance ou d'engagement), autres investissements et avoirs de réserve (pour les avoirs uniquement).

168. Pour les économies dont il est éminemment souhaitable d'analyser l'encours de la dette, la NSDD encourage en outre une ventilation par monnaie d'émission et par échéance

⁶³ Pour plus d'informations sur la NSDD et le SGDD, voir le site du FMI : <http://dsbb.imf.org/>.

initiale (court ou long terme) des titres et des prêts classés parmi les investissements de portefeuille et les autres investissements au poste des engagements.

169. Les informations correspondantes que doivent communiquer au FMI les participants à la NSDD consistent en des métadonnées, dans lesquelles est entre autres présentée sommairement la méthodologie utilisée pour chaque catégorie de données de la NSDD. Les métadonnées sont affichées électroniquement sur le site du FMI. Le FMI a établi à l'intention des adhérents des aide-mémoire qu'ils peuvent suivre pour rédiger les notes méthodologiques de la plupart des séries de données de la NSDD. Dans le cas de la PEG, ces aide-mémoire (voir appendice II) pourraient également être utilisés pendant que l'on met en place un système de déclaration des données pour la PEG.

170. Le **SGDD** est un processus structuré qui vise essentiellement à améliorer la qualité des données et à aider les pays à aménager leur système statistique en fonction de l'évolution des besoins des usagers dans les domaines de la gestion et du développement économiques. Les pays participants s'engagent à procéder à cet aménagement en suivant de bonnes pratiques statistiques. Le SGDD les encourage à utiliser pour la PEG la structure exhaustive établie pour le secteur extérieur (c'est-à-dire la balance des paiements).

V. RÉSUMÉ

171. En conclusion, le présent guide donne des conseils pratiques aux pays qui, à l'heure actuelle, ne préparent pas encore de données de la PEG ou ne produisent qu'un relevé partiel de la PEG. Plus précisément, il montre comment les statisticiens pourraient, en utilisant les données dont ils disposent, établir davantage de données sur la position extérieure de leur pays dans des délais assez brefs.

172. Le guide expose brièvement les concepts à la base de la PEG, le champ couvert par les statistiques et leur classification, familiarise les usagers avec les sources d'information existantes et, finalement, examine le contexte institutionnel et divers aspects de la diffusion des données.

173. Compte tenu de l'importance croissante de l'investissement étranger dans le monde, l'adoption de la PEG permettra d'obtenir des renseignements essentiels pour évaluer les relations économiques des pays avec le reste du monde.

Position extérieure globale : composantes types

	Variations en cours d'exercice dues à :					Position en fin d'exercice
	Position en début d'exercice	Transac- tions	Variation de prix	Variation des taux de change	Autres ajuste- ments	
A. Avoirs						
<i>1. Investissements directs à l'étranger⁶⁴</i>						
1.1 Capital social et bénéfices réinvestis						
1.1.1 Créances sur les entreprises apparentées						
1.1.2 Engagements envers les entreprises apparentées						
1.2 Autres capitaux						
1.2.1 Créances sur les entreprises apparentées						
1.2.2 Engagements envers les entreprises apparentées						
<i>2. Investissements de portefeuille</i>						
2.1 Titres de participation						
2.1.1 Autorités monétaires						
2.1.2 Administrations publiques						
2.1.3 Banques						
2.1.4 Autres secteurs						
2.2 Titres de créance						
2.2.1 Obligations et autres titres d'emprunt						
2.2.1.1 Autorités monétaires						
2.2.1.2 Administrations publiques						
2.2.1.3 Banques						
2.2.1.4 Autres secteurs						
2.2.2 Instruments du marché monétaire						
2.2.2.1 Autorités monétaires						
2.2.2.2 Administrations publiques						
2.2.2.3 Banques						
2.2.2.4 Autres secteurs						
<i>3. Dérivés financiers</i>						
3.1 Autorités monétaires						
3.2 Administrations publiques						
3.3 Banques						
3.4 Autres secteurs						

⁶⁴ Les investissements directs étant classés principalement selon le principe directionnel (les investissements à l'étranger comme **Avoirs** et ceux de l'étranger comme **Engagements**), une ventilation créances/engagements est effectuée au sein des composantes de chacune de ces rubriques générales, bien que ces sous-postes ne cadrent pas toujours avec ces dernières.

Position extérieure globale : composantes types

	Variations en cours d'exercice dues à :					Position en fin d'exercice
	Position en début d'exercice	Transac-tions	Variation de prix	Variation des taux de change	Autres ajustements	
<i>4. Autres investissements</i>						
4.1 Crédits commerciaux						
4.1.1 Administrations publiques						
4.1.1.1 Long terme						
4.1.1.2 Court terme						
4.1.2 Autres secteurs						
4.1.2.1. Long terme						
4.1.2.2 Court terme						
4. 2 Prêts						
4.2.1 Autorités monétaires						
4.2.1.1 Long terme						
4.2.1.2 Court terme						
4.2.2 Administrations publiques						
4.2.2.1 Long terme						
4.2.2.2 Court terme						
4.2.3 Banques						
4.2.3.1 Long terme						
4.2.3.2 Court terme						
4.2.4 Autres secteurs						
4.2.4.1 Long terme						
4.2.4.2 Court terme						
4.3 Monnaie fiduciaire et dépôts						
4.3.1 Autorités monétaires						
4.3.2 Administrations publiques						
4.3.3 Banques						
4.3.4 Autres secteurs						
4.4 Autres avoirs						
4.4.1 Autorités monétaires						
4.4.1.1 Long terme						
4.4.1.2 Court terme						

Position extérieure globale : composantes types

	Variations en cours d'exercice dues à :					
	Position en début d'exercice	Transac-tions	Variation de prix	Variation des taux de change	Autres ajustements	Position en fin d'exercice
4.4.2 Administrations publiques						
4.4.2.1 Long terme						
4.4.2.2 Court terme						
4.4.3 Banques						
4.4.3.1 Long terme						
4.4.3.2 Court terme						
4.4.4 Autres secteurs						
4.4.4.1 Long terme						
4.4.4.2 Court terme						
5. <i>Avoirs de réserve</i>						
5.1 Or monétaire						
5.2 DTS						
5.3 Position de réserve au FMI						
5.4 Devises étrangères						
5.4.1 Monnaie fiduciaire et dépôts						
5.1.1 Au près des autorités monétaires						
5.1.2 Au près des banques						
5.4.2 Titres						
5.4.2.1 Titres de participation						
5.4.2.2 Obligations et autres titres d'emprunt						
5.4.2.3 Instruments du marché monétaire						
5.4.3 Dérivés financiers (net)						
5.5 Autres créances						

Position extérieure globale : composantes types

	Variations en cours d'exercice dues à :					
	Position en début d'exercice	Transac-tions	Variation de prix	Variation des taux de change	Autres ajustements	Position en fin d'exercice
B. Engagements						
<i>1. Investissements directs de l'étranger⁶⁵</i>						
1.1 Capital social et bénéfices réinvestis						
1.1.1 Créances sur les investisseurs directs						
1.1.2 Engagements envers les investisseurs directs						
1.2 Autres capitaux						
1.2.1 Créances sur les investisseurs directs						
1.2.2 Engagements envers les investisseurs directs						
<i>2. Investissements de portefeuille</i>						
2.1 Titres de participation						
2.1.1 Banques						
2.1.2 Autres secteurs						
2.2 Titres d'engagement						
2.2.1 Obligations et autres titres d'emprunt						
2.2.1.1 Autorités monétaires						
2.2.1.2 Administrations publiques						
2.2.1.3 Banques						
2.2.1.4 Autres secteurs						
2.2.2 Instruments du marché monétaire						
2.2.2.1 Autorités monétaires						
2.2.2.2 Administrations publiques						
2.2.2.3 Banques						
2.2.2.4 Autres secteurs						
<i>3. Dérivés financiers</i>						
3.1. Autorités monétaires						
3.2 Administrations publiques						
3.3 Banques						
3.4 Autres secteurs						

⁶⁵ Les investissements directs étant classés principalement selon le principe directionnel (les investissements à l'étranger comme **Avoirs** et ceux de l'étranger comme **Engagements**), une ventilation créances/engagements est effectuée au sein des composantes de chacune de ces rubriques générales, bien que ces sous-postes ne cadrent pas toujours avec ces dernières.

Position extérieure globale : composantes types

						Variations en cours d'exercice dues à :	
						Position en	
						début	Transac-
						d'exercice	tions
							Variation
							de prix
							des taux
							de change
						Autres	Position
						ajuste-	en fin
						ments	d'exercice
<i>4. Autres investissements</i>							
4.1 Crédits commerciaux							
4.1.1 Administrations publiques							
4.1.1.1 Long terme							
4.1.1.2 Court terme							
4.1.2 Autres secteurs							
4.1.2.1 Long terme							
4.1.2.2 Court terme							
4.2 Prêts							
4.2.1 Autorités monétaires							
4.2.1.1 Utilisation des crédits et des prêts du FMI							
4.2.1.2 Autres prêts à long terme							
4.2.1.3 Prêts à court terme							
4.2.2 Administrations publiques							
4.2.2.1 Long terme							
4.2.2.2 Court terme							
4.2.3 Banques							
4.2.3.1 Long terme							
4.2.3.2 Court terme							
4.2.4 Autres secteurs							
4.2.4.1 Long terme							
4.2.4.2 Court terme							
4.3 Monnaie fiduciaire et dépôts							
4.3.1 Autorités monétaires							
4.3.2 Banques							
4.4 Autres engagements							
4.4.1 Autorités monétaires							
4.4.1.1 Long terme							
4.4.1.2 Court terme							
4.4.2 Administrations publiques							
4.4.2.1 Long terme							
4.4.2.2 Court terme							

Position extérieure globale : composantes types

Variations en cours d'exercice dues à :					
Position en début d'exercice	Transac- tions	Variation de prix	Variation des taux de change	Autres ajuste- ments	Position en fin d'exercice
4.4.3 Banques					
4.4.3.1 Long terme					
4.4.3.2 Court terme					
4.4.4 Autres secteurs					
4.4.4.1 Long terme					
4.4.4.2 Court terme					

Position extérieure globale : méthodologie de la NSDD **Liste des aide-mémoire**

Pays : _____

Série statistique : position extérieure globale (PEG)

I. Cadre analytique, concepts, définitions et classifications

- Cadre analytique : indiquer le cadre conceptuel à la base de la position extérieure globale diffusée en vertu de la NSDD (par exemple, le cadre conceptuel de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements [MBP5]*). Décrire la façon dont les données sont structurées (par exemple, les stocks de fin de période des avoirs et engagements financiers extérieurs sont ventilés dans les catégories suivantes : investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements et avoirs de réserve ; les composantes types recouvrent les encours des avoirs et engagements extérieurs en début et en fin de la période et les variations de ces encours pendant la période dues aux transactions effectuées, au change, aux prix et à d'autres ajustements).
- Définition : (par exemple, relevé statistique de la valeur et de la composition du stock d'avoirs et d'engagements financiers extérieurs de [nom du pays]).
- Classification : indiquer le système utilisé pour classer les avoirs et engagements financiers extérieurs (par exemple, composantes types prévues dans le *MPB5*).
- Observation des directives internationales : décrire les principales divergences avec les concepts, définitions et classifications exposés dans le *MBP5* (par exemple, le classement des encours des investissements directs en fonction du principe directionnel n'est pas suivi).

II. Champ couvert par les données

- Couverture des avoirs et engagements financiers extérieurs : inclure les principales divergences par rapport au *MBP5* (par exemple, la position d'encours des dérivés financiers n'est pas couverte ; les institutions financières offshore opérant dans l'économie sont considérées comme non résidentes et sont exclues).
- Couverture géographique : indiquer les exclusions/inclusions importantes de territoires/régions.

III. Conventions comptables

- Conversion dans l'unité de compte : indiquer les taux de change utilisés pour convertir les données d'encours en unités de compte (par exemple, point médian des cours acheteurs et vendeurs au comptant à la fin de la période).
- Valorisation : décrire comment les avoirs et engagements financiers extérieurs sont évalués (par exemple, valeurs courantes du marché, valeurs comptables).
- Base d'enregistrement : indiquer le principe utilisé pour enregistrer les données d'encours (par exemple, comptabilisation sur la base des droits constatés).

IV. Nature des données de base

- Investissements directs : indiquer les sources des données sur les investissements directs (par exemple, système de communication des transactions internationales [SCTI], enquêtes auprès des entreprises, données administratives, données cumulées sur les transactions de balance des paiements).
- Investissements de portefeuille : indiquer les sources des données sur les investissements de portefeuille (par exemple, SCTI, enquête auprès des intermédiaires financiers et des investisseurs finals, données cumulées sur les transactions de balance des paiements, données administratives, Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille [données des pays partenaires]).
- Dérivés financiers : indiquer les sources des données sur les dérivés financiers (par exemple, SCTI, enquête auprès des intermédiaires financiers, enquête auprès des entreprises).
- Autres investissements : indiquer les sources des données sur les autres investissements (par exemple, SCTI, enquête auprès des entreprises, statistiques bancaires internationales, données administratives).
- Avoirs de réserve : indiquer les sources des données sur les avoirs de réserve (par exemple, compte de patrimoine de la banque centrale, livres du Trésor, bilans des banques commerciales, relevés des opérations de change).

V. Pratiques en matière d'établissement des données

- Investissements directs :
 - Décrire les ajustements statistiques visant à améliorer la couverture, la classification, les délais de diffusion ou l'évaluation des données (par

exemple, ajustements concernant la valorisation au cours du marché des actions négociées et ajustements permettant de classer les encours des investissements directs selon le principe directionnel, estimation des bénéfices réinvestis).

- Vérification et autres pratiques (par exemple, rapprochement des données sur les stocks et sur les transactions, comparaison avec les données des pays partenaires).
- Investissements de portefeuille :
 - Décrire les ajustements statistiques visant à améliorer la couverture, la classification, les délais de diffusion ou l'évaluation des données (par exemple, estimation des titres étrangers détenus par les ménages, ajustements ayant pour objet d'inclure les intérêts courus dans les données d'encours).
 - Vérification et autres pratiques (par exemple, rapprochement des données déclarées avec les statistiques monétaires et bancaires, données des institutions depositaires; les accords de mise en pension sont considérés comme des prêts).
- Dérivés financiers :
 - Décrire les ajustements statistiques visant à améliorer la couverture, la classification, les délais de diffusion ou l'évaluation des données.
 - Vérification et autres pratiques (par exemple, les encours des dérivés financiers ne sont disponibles que sur une base nette [résultant des données cumulées sur les transactions nettes de balance des paiements] et sont enregistrés parmi les avoirs ; le ratio valeur de marché/valeur nominale qui est indiqué est comparé au ratio « normal » calculé à partir des statistiques de la banque des règlements internationaux [BRI] sur les positions ouvertes sur le marché global des dérivés de gré à gré).
- Autres investissements :
 - Décrire les ajustements statistiques visant à améliorer la couverture, la classification, les délais de diffusion ou l'évaluation des données (par exemple, l'estimation des crédits commerciaux est faite à partir des statistiques du commerce extérieur et des données sur les paiements provenant du SCTI).

- Vérification et autres pratiques (par exemple, les données sur les dépôts et les prêts à l'égard des banques étrangères sont comparées avec les statistiques bancaires internationales de la BRI).
- Avoirs de réserve :
 - Ajustements statistiques visant à améliorer la couverture, la classification, les délais de diffusion ou l'évaluation des données (par exemple, les titres évalués à leur valeur comptable dans les données de base sont ajustés aux cours du marché).
 - Vérification et autres pratiques (par exemple, certains avoirs extérieurs sont exclus des avoirs de réserve officiels étant donné qu'ils ne peuvent être utilisés directement à des fins de balance des paiements).

VI. Autres aspects

- Ventilation plus détaillée : (par exemple, ventilation géographique ou par monnaie des avoirs et engagements financiers extérieurs).
- Autres : autres aspects des sources de données et des méthodes d'établissement des données que les utilisateurs devraient connaître lorsqu'ils analysent les statistiques de la PEG qui sont publiées.

BIBLIOGRAPHIE

Australian Bureau of Statistics, 1998, *Balance of Payments and International Investment Position, Australia: Concepts, Sources, and Methods* (Canberra).

Banque centrale européenne, 2000, *Méthodes statistiques relatives à la balance des paiements et à la position extérieure de l'Union européenne* (Francfort-sur-le-Main).

_____, 2002, *Pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne : méthodes statistiques relatives à la balance des paiements et à la position extérieure* (Francfort-sur-le-Main).

Banque des règlements internationaux, 2000, *Guide to the international banking statistics* (Bâle).

_____, *Rapport trimestriel BRI* (Bâle, divers numéros).

Banque des règlements internationaux, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques et Banque mondiale, 1988, *External Debt: Definition, Statistical Coverage, and Methodology* (Paris).

Banque des règlements internationaux, Secrétariat du Commonwealth, Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Secrétariat du Club de Paris, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et Banque mondiale, 2003, *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs* (Washington).

Committeri, Marco, 2000, "Effects of Volatile Asset Prices on Balance of Payments and International Investment Position Data", IMF Working Paper 00/191 (Washington: International Monetary Fund).

Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, 1993, *Système de comptabilité nationale* (Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington).

Fonds monétaire international⁶⁶, 1993, *Manuel de la balance des paiements, cinquième édition (MBP5)* (Washington).

⁶⁶ Pour commander les publications du FMI, consulter le site <http://www.imf.org/external/pubind.htm> ou écrire à l'adresse suivante : International Monetary Fund Publication Services, 700 19th Street, NW, Washington, DC 20431, U.S.A. Téléphone : (202) 623-7430, télécopie : (202) 623-7201, courriel : publications@imf.org.

- _____, 1995, *Guide pour l'établissement des statistiques de balance des paiements* (Washington).
- _____, 1996, *Précis de la balance des paiements* (Washington).
- _____, 1999, *Results of the 1997 Coordinated Portfolio Investment Survey* (Washington).
- _____, 2000a, *Analysis of the 1997 Coordinated Portfolio Investment Survey Results and Plans for the 2001 Survey* (Washington).
- _____, 2000b, *Dérivés financiers : supplément à la cinquième édition (1993) du Manuel de la balance des paiements* (Washington).
- _____, 2000c, *Manuel de statistiques monétaires et financières* (Washington).
- _____, 2001, *Government Finance Statistics Manual, Second Edition* (Washington).
- _____, 2002a, *Bulletin d'information de statistiques de balance des paiements*, Vol. IX, n° 1 (mi-2002).
- _____, 2002b, *Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, seconde édition* (Washington).
- _____, 2002c, lettre annonçant la publication de la décision finale sur la classification des opérations sur dérivés financiers impliquant des entreprises apparentées dans les statistiques de la balance des paiements et les relevés de la PEG (Washington).
- Kester, Anne Y., 2001, *Réserves internationales et liquidité internationale : directives de déclaration des données* (Washington : Fonds monétaire international).
- Statistics New Zealand, 2001, *Balance of Payments—Sources and Methods* (Wellington).
- Statistique Canada, 2000, *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits* (Ottawa).